

Travail de fin d'études: "Juges de la Jeunesse, Magistrats et Criminologues de Parquet : Un certain regard sur les Violences Enfant-Parent - Analyse des VEP à travers le discours des intervenants judiciaires."

Auteur : de Lannoy, François

Promoteur(s) : Mathys, Cécile

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2018-2019

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/7890>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Juges de la Jeunesse, Magistrats et Criminologues de Parquet :

Un certain regard sur les Violences Enfant-Parent

Analyse des VEP à travers le discours des intervenants judiciaires

Réalisé par *François* DE LANNOY

Promotrice : *Cécile* MATHYS

Année académique 2018-2019

Remerciements

Avant d'ouvrir ce travail de fin d'études, nous souhaitons adresser une série de remerciements aux personnes qui ont participé à son élaboration et sans qui il aurait eu un tout autre visage.

Dans un premier temps, nous remercions notre promotrice, Mme Mathys, pour ses précieux conseils et sa disponibilité.

Nous remercions également l'ensemble des participants qui ont accepté de prendre le temps de nous rencontrer et de répondre à nos questions. Chacun d'entre eux nous a permis de récolter des données riches et pertinentes.

Nous adressons toute notre gratitude à Coline Vrancken, Arnaud Royen, Janine Henrard et Pierre de Lannoy pour leur soutien, leur patience, leurs encouragements et leurs conseils.

Enfin, nous remercions notre maître de stage, Céline Georis, pour sa bienveillance et la confiance qu'elle nous a accordée. Le thème de ce mémoire est inspiré de ces quelques mois passés à la section Jeunesse et Famille du Parquet de Verviers à laquelle nous adressons également nos remerciements.

Table des matières

Remerciements.....	2
Abstract.....	4
Introduction.....	5
Revue de littérature.....	5
Facteurs de risque associés et évoqués dans la littérature.....	6
Situation familiale.....	7
Exposition à la violence.....	7
Consommation de substances.....	8
Pairs délinquants et violences extrafamiliales.....	8
Scolarité.....	8
Santé mentale.....	8
Style d'éducation.....	8
Des parents démunis.....	9
Juridictions de la jeunesse.....	10
Question de recherche.....	11
Méthodologie.....	12
Présentation des résultats.....	13
Une problématique interpellante.....	13
Caractéristiques de la violence.....	14
Familles et dynamiques familiales dysfonctionnelles.....	14
Défaut éducatif et style d'éducation.....	15
L'adolescent.....	16
Percer la bulle familiale.....	16
Sanctionner : une réponse insuffisante.....	17
Discussion.....	18
Forces et limites.....	21
Conclusion.....	22
Bibliographie.....	23
Annexe.....	25

Abstract

Fr : La violence des adolescents envers leur parent fait, aujourd'hui, l'objet d'une recherche fleurissante. Dans cet élan, de nombreuses recherches ont permis d'identifier les différents facteurs de risque associés ainsi que certains mécanismes sous-jacents qui en découlent. Pourtant, ce phénomène reste assez peu connu du grand public. Outre la sphère familiale, une série d'intervenants sont les témoins de ce type de situation dans le cadre de leur fonction. Cette étude qualitative s'intéresse aux discours des intervenants judiciaires et à leur compréhension des dossiers de Violence Enfant-Parent (VEP). Notre échantillon était constitué de 9 intervenants de la division judiciaire de Liège (Juge de la jeunesse, magistrats et criminologues de Parquet) avec qui nous avons réalisé un entretien semi-structuré. Nos résultats montrent que les intervenants interrogés ont une perception de ces problématiques très similaires aux observations faites par la littérature. Ils portent une attention particulière aux dysfonctionnements familiaux et aux styles d'éducation inadéquats.

En : Violence perpetrated by teenagers against their parents is now the subject of growing interest. As a result, a great deal of research has been carried out to identify the various risk factors associated with it, and some of the underlying mechanisms that result from them. However, this phenomenon remains relatively unknown to the general public. In addition to the family sphere, various actors bear witness to this type of situation as part of their professional function. This qualitative study focuses on the discourse of judicial stakeholders and their understanding of Child-to-Parent Violence (CPV) cases. Our sample consisted of 9 participants from the judicial division of Liège (Youth Judge, magistrates and criminologists of the Public Prosecutor's Office) with whom we conducted a semi-structured interview. Our results show that the interviewed stakeholders have a perception of these issues that is very similar to the observations made in the literature. They pay particular attention to family dysfunctions and inadequate educational styles.

Mots -Clés : Justice des mineurs, Violence intrafamiliale, Violence enfant-parent, Violence des adolescents

Introduction

« *Ce soir, comme hier soir, il a encore pétié une case. Sans raison, il est devenu violent. Il entre dans une rage folle et casse tout à la maison. Il a voulu me frapper avec une hache de cuisine. Comme souvent, il n'a cessé de répéter qu'il allait me tuer. [...] Je n'en peux plus, j'aime beaucoup X, mais là, je ne sais plus quoi faire.* » Cet extrait anonymisé est issu d'un procès-verbal qui suit une intervention policière lors d'une crise de violence d'un adolescent sous son toit. Il exprime la détresse de cette mère et témoigne de l'ambiguïté que provoque cette situation.

Les Violences Enfant-Parent (VEP) sont des problématiques intrafamiliales encore méconnues du grand public en dépit d'une littérature qui s'est développée autour de ce sujet durant les deux dernières décennies. En parallèle, les intervenants sociaux, policiers et judiciaires y sont confrontés de façon régulière. Pour bien répondre à ces situations complexes et sensibles, ils doivent faire preuve de capacités d'analyse. Au fil des années, ceux-ci se forment une expérience, un avis, et une compréhension des VEP riches et détaillés.

Dans cette recherche, nous avons décidé d'explorer les discours et les perceptions que se font les juges de la jeunesse, les magistrats et les criminologues de Parquet de ces situations. Nous souhaitons identifier les éléments qu'ils mobilisent pour expliquer la survenance et le maintien de celles-ci. Par ailleurs, nous envisagerons la littérature couvrant le sujet des VEP et nous nous demanderons si elle fait échos aux données que nous aurons récoltées.

Revue de littérature

Les Violences Enfant-Parent sont, comme leur nom l'indique, des violences exercées par un adolescent envers un de ses parents. Celles-ci impliquent un mineur adolescent qui, par définition, traverse une étape clé de son développement. Cette étape de la vie fait l'objet de l'attention de bien des criminologues. Elle est aujourd'hui largement associée à une augmentation des comportements à risque de manière générale. Elle trouve son pic aux environs de la fin de l'adolescence et décline à l'entrée de l'âge adulte. Pour certains jeunes, cette prise de risque peut s'exprimer par le défi de l'autorité et par l'expression de violences (Monahan, Steinberg, & Piquero, 2015).

Aujourd'hui, il est établi que leur processus de prise de décision est incomparable à celui d'un adulte. Les choix impulsifs et à la récompense rapide y ont plus de poids que les conséquences à long terme potentielles (Monahan et al., 2015). Les adolescents sont également progressivement en quête d'autonomie et d'indépendance, s'affirmant sur le plan des opinions et des valeurs, remettant en question les règles qu'on leur impose (Pagani et al., 2009).

Pour certains adolescents, cette transition de l'enfance à l'âge adulte peut être plus problématique que pour d'autres. C'est le cas notamment des mineurs impliqués dans des situations de VEP. Il s'agit souvent d'un scénario de violence intrafamiliale qui partage plusieurs caractéristiques avec la maltraitance et la violence conjugale. Comme pour ces dernières problématiques, la violence exercée par le jeune peut être de plusieurs natures. Elle peut être tantôt verbale, physique, psychologique ou financière (Holt, 2016).

Calvete, Orue et Gámez-Guadix constatent que ces situations sont de plus en plus nombreuses en Europe et en Amérique du Nord (2013). Par ailleurs, il apparaît aujourd'hui que ce phénomène a été sous-estimé tant dans sa gravité que dans sa fréquence. Un chiffre noir conséquent est suspecté par un grand nombre de chercheurs (Holt, 2016).

Dans la majorité des cas, les abus subis par ces parents relèvent de plusieurs des catégories évoquées. Souvent, la violence est d'abord verbale et psychologique avant d'évoluer en combinant les autres types d'abus. « Ces parents déclarent être bousculés, poussés sur le sol, frappés. La violence cible souvent la maison elle-même : les murs et les portes sont frappés [...] les voitures, les ordinateurs, les

télévisions, sont pris, abîmés ou détruits » (Clarke, Holt, Norris, & Nel, 2017, p.3). Nous pouvons donc parler de polyvictimisation (Holt, 2016).

Confrontés à ce type de situation, les parents sont souvent démunis, ne sachant pas quelle réponse adopter. Pour la plupart, la réaction la plus courante est de s'opposer à leur enfant en réaffirmant les limites à ne pas franchir. Cependant, si leurs tentatives échouent, leur stratégie peut se transformer : plutôt que d'essayer d'empêcher les abus, ils vont essayer de les contenir. En se laissant submerger par la violence de leur enfant, ces parents s'isolent et se sentent prisonniers de ces situations.

À l'instar des violences conjugales et autres abus domestiques, les VEP font partie de ces faits difficiles à dénoncer pour les personnes qui en sont les cibles. Celles-ci connaissent une souffrance complexe et très particulière qui s'explique notamment par le lien particulier qui l'unit à l'auteur. L'adolescent s'attaque à la personne qui est censée être une des figures d'autorité majeures dans son éducation (Clarke et al., 2017; Contreras & Cano, 2016).

Facteurs de risque associés et évoqués dans la littérature

Les violences des adolescents dirigées contre leurs parents constituent un sujet de recherche récent. Longtemps laissées dans l'ombre au profit d'autres problématiques relevant des violences domestiques, elles font aujourd'hui l'objet de plus en plus de recherches. Ces dernières décennies ont vu fleurir de nouveaux savoirs mettant en lumière les spécificités de ces situations. La majorité des données récoltées jusqu'ici ont visé à établir les différents facteurs de risque liés à ce phénomène (Cappon, 2016).

Grâce à cette approche, les chercheurs peuvent empiriquement identifier et mesurer des prévalences liées aux comportements délinquants. Ces facteurs de risque sont donc des caractéristiques, des expériences de vie, des attitudes ou d'autres éléments statistiquement associés à la survenance de comportements antisociaux. Cependant, il est essentiel de garder à l'esprit qu'aucun facteur de risque ne doit être considéré comme une cause automatique et unique d'un comportement présent ou futur. Cette approche est largement utilisée dans l'étude de la délinquance juvénile pour l'intérêt qu'elle représente en termes de compréhension et de prévention de ce phénomène (Case & Haines, 2013). Dans cette section, nous prêterons une attention particulière aux principaux facteurs évoqués dans nos lectures.

La littérature a rapidement cherché à déterminer si oui ou non, les VEP revêtaient un caractère sexo-spécifique en ce qui concerne les jeunes auteurs et les parents concernés. Si certaines études ne constatent aucune tendance, dans la majorité des recherches, la plupart des cas connus de VEP sont perpétrés par des garçons envers leur mère (Armstrong, Cain, Wylie, Muftić, & Bouffard, 2018; Calvete, Orue, & Gámez-Guadix, 2013; O'Hara, Duchschere, Beck, & Lawrence, 2017).

D'après une étude canadienne menée sur une période de six mois, il apparaît que le taux de prévalence des agressions physiques d'un enfant qu'il soit un garçon ou une fille est de 13,8% pour les mères et de 11% pour les pères. L'écart de ces taux est d'autant plus important lorsqu'il s'agit des agressions verbales subies par 56% des pères et par 64% des mères (Clarke et al., 2017; Routt & Anderson, 2011).

Les conflits qui opposent l'adolescent à ses parents sont généralement initiés par des questions de règles à la maison, d'argent de poche ou de responsabilité du mineur. Or les mères sont couramment plus impliquées dans l'accompagnement quotidien des enfants. Leur autorité s'exerce donc au jour le jour ce qui les expose à des conflits plus réguliers. Celle du père est mobilisée dans la gestion de conflits plus ponctuelle, et la réprimande des enfants, par la force notamment (Pagani et al., 2004, 2009).

Ces informations doivent être tempérées par la probabilité d'un chiffre noir élevé. Comme le souligne Armstrong, les parents qui font l'objet de la violence de leur enfant pourraient plus facilement aller signaler les faits si ceux-ci se sentent en danger (2015). À l'inverse, ils garderaient cette situation au sein de la famille de peur de se sentir humiliés, ce serait le cas de certains pères violentés et qui

pensent devoir représenter cette autorité de dernière instance évoquée au paragraphe précédent (Pagani et al., 2009).

Situation familiale

D'autre part, c'est dans les familles monoparentales que l'on retrouve statistiquement le plus de VEP. La mère ou le père célibataire doit assurer seuls les responsabilités du ménage et bien souvent, avec des revenus moins élevés (Routt & Anderson, 2011). Dans une étude américaine, les faits de VEP perpétrés dans les familles où les deux parents sont présents sont estimés à 7-18% des foyers. Ce chiffre grimpe à 18-29% dans les familles monoparentales (Armstrong et al., 2018).

Le parent qui se retrouve seul pour subvenir aux besoins de sa famille manque souvent de temps pour accomplir toutes les tâches qui lui incombent normalement. Dans ce contexte, certaines responsabilités d'adulte sont confiées très tôt à un enfant de la famille. Celui-ci se retrouve alors investi de missions qui ne sont pas toujours adaptées à son âge et qui lui donnent une position nouvelle dans la famille. Par ailleurs, moins de temps est consacré au mineur et à la relation affective parent-enfant (Holt, 2016; Routt & Anderson, 2011).

Toujours au niveau de la structure de la famille, la présence d'un beau-parent dont l'autorité n'est pas « comprise ou acceptée », augmente le risque de VEP (Routt & Anderson, 2011, p. 12). Ce tiers qui fait son entrée dans la famille peut entrer en conflit avec l'adolescent, ce qui peut avoir des conséquences sur l'agressivité qu'il aura envers sa mère.

Exposition à la violence

Dans une étude récente, Contreras et Cano confirment un facteur de risque déjà bien établi avant eux : l'exposition à la violence intrafamiliale (2016). Selon leurs résultats, la plupart des mineurs qui commettent des infractions ont été exposés tôt à la violence. Ce qui distingue les auteurs de VEP des autres, c'est qu'ils ont été témoins et/ou victimes de violence intrafamiliale.

Cette violence est alors intégrée par les enfants comme une méthode appropriée dans la résolution de conflit ou pour obtenir ce qu'ils souhaitent d'autrui. À l'inverse, les adolescents qui n'ont pas ou moins vécu de scènes de violences domestiques sont moins susceptibles d'être auteurs de VEP (O'Hara et al., 2017; Pagani et al., 2004). Dans ce contexte, la théorie de l'apprentissage social est souvent mobilisée en ce qu'elle permet d'expliquer l'apparition de ces violences grâce aux concepts de *modeling* et de renforcements (Bandura, 1973; Pagani et al., 2004).

Pour d'autres jeunes qui subissent ou sont les témoins de violences intrafamiliales, les VEP peuvent aussi être des réactions. Il s'agit alors de réflexes de défense, ou d'une contre-attaque envers le parent violent (Pagani et al., 2004, 2009).

« Les jeunes qui sont victimes de violence, de négligence et de dysfonctionnement familial courent un risque accru de comportement délinquant. En particulier, l'exposition à la violence familiale indirecte (c.-à-d. le fait d'être témoin de violence familiale ou de violence conjugale) et à la violence familiale directe (c.-à-d. d'être victime de violence ou de violence entre parents et enfants) est liée à la violence des adolescents envers un parent. » (Armstrong et al., 2018, p.2)

La plupart des mères célibataires qui subissent des violences de la part de leur enfant adolescent ont déjà subi des abus de la part de leurs conjoints précédents. Dans leurs témoignages, elles remarquent que dans la plupart des cas, les mêmes types d'agressions verbales et physiques sont utilisés. Comme l'expliquent Routt et Anderson, la violence subie par la mère a un sérieux impact sur l'enfant qui en est témoin. Cela influence la perception qu'il se fait d'elle (2011).

D'un point de vue sociocognitif, les adolescents victimes ou témoins d'abus ont une perception du parent plus négative. Plus globalement, c'est leur perception des relations sociales qui est plus pessimiste. Les auteurs qualifient « d'hostile » la vision que ces jeunes ont de leur parent abusé (Contreras & Cano, 2016).

Dans ces contextes, non seulement les comportements, mais également les représentations que le mineur se fait de sa mère sont imités. Les intervenants relèvent chez ces adolescents un sentiment de supériorité par rapport à leur mère. Ils se sentent investis de droits sur elle et ceci justifie, à leurs yeux, les comportements violents et dégradants qu'ils lui font subir (Routt & Anderson, 2011).

Consommation de substances

L'abus de substances est fréquent chez ces jeunes. Celles-ci agissent comme un désinhibant tant verbal que physique et peuvent notamment augmenter l'agressivité de celui qui en consomme. Cette relation de la consommation de drogues ou d'alcool avec les VEP a été observée à multiples reprises et est souvent associée à la violence intrafamiliale au sens plus large (Calvete et al., 2013; Cottrell & Monk, 2004). « Cette consommation peut aussi être à l'origine de conflits familiaux quant aux résultats scolaires du jeune ou ses fréquentations » (Armstrong et al., 2018, p.2).

Pairs délinquants et violences extrafamiliales

Aussi, les pairs de l'adolescent s'ils sont, par exemple, délinquants et/ou violents représentent un facteur de risque majeur dans l'adoption de comportements violents tels que les VEP. Cette influence peut se manifester sous plusieurs formes et pour différentes raisons.

Premièrement, si l'adolescent est généralement humilié par ses pairs, il peut vouloir inverser le rapport de force à la maison. Dans ce cas, les abus qu'il commettrait à la maison sont des stratégies qui lui permettraient de retrouver un peu de pouvoir ou « d'exprimer leur colère dans un milieu sécurisant » (Cottrell & Monk, 2004, p. 17).

Ensuite, certains groupes cultivent des valeurs qui légitiment la violence comme moyen d'obtenir du pouvoir. Les adolescents qui fréquentent ces groupes reproduisent alors ces comportements dans la famille lorsqu'ils veulent obtenir quelque chose.

Enfin, si les pairs du jeune s'adonnent à des comportements délinquants, il y a de fortes chances pour que ce dernier s'y mette aussi. En plus d'être un facteur de risque des VEP en soi, la criminalité du jeune provoque des conflits au sein de la famille (Clarke et al., 2017; Cottrell & Monk, 2004). Ces conflits sont autant d'occasions où la violence du jeune peut survenir.

Scolarité

L'expérience que fait l'adolescent de l'école est grandement liée à son fonctionnement. Il y passe de nombreuses heures et de ce fait, cette institution a un impact considérable sur son développement. De nombreuses études ont démontré que l'échec scolaire peut entraîner un enchaînement de conséquences négatives pour le jeune en commençant par le décrochage scolaire (O'Hara et al., 2017). Dans ce dernier cas, ces moments passés loin de la surveillance des adultes entraînent souvent le jeune vers d'autres pairs déscolarisés et bien souvent délinquants. Le lien entre le mauvais parcours scolaire et la violence dirigée contre un parent a ainsi pu être indirectement établi.

Santé mentale

Plusieurs recherches se sont penchées sur la question de la santé mentale démontrant ainsi le lien entre les troubles mentaux et la violence intrafamiliale des adolescents. Ainsi, des études rapportent que ces jeunes peuvent être atteints de troubles du comportement, de dépression ou encore de trouble de l'apprentissage (Armstrong et al., 2018).

Selon les auteurs, une grande variété de troubles de la santé mentale sont évoqués comme la schizophrénie, le trouble de la personnalité bipolaire, les troubles de l'attention et l'hyperactivité (Cottrell & Monk, 2004).

Style d'éducation

En 2016, Ibabe et Bentler se sont intéressés à l'impact des relations familiales et des stratégies d'éducation parentale sur les VEP (2016). Avant eux, l'importance d'une relation positive avait déjà été

démontrée. Les familles qui bénéficient d'une bonne communication et évoluent vers une autonomie progressive du jeune sont moins susceptibles de voir leur enfant adopter ce type de comportement. À l'inverse, lorsque le milieu familial est surprotecteur ou si les relations y sont plus détachées émotionnellement, le risque est augmenté (Ibabe & Bentler, 2016; Pagani, Japel, Vaillancourt, Côté, & Tremblay, 2008; Suárez-Relinque, del Moral Arroyo, León-Moreno, & Callejas Jerónimo, 2019). C'est plutôt l'influence des types d'éducation que ces mêmes auteurs ont voulu évaluer. Pour les regrouper, ils choisissent deux ensembles : les méthodes qu'ils qualifient de « *power-assertive* » et les « *inductive* » (Ibabe & Bentler, 2016, p. 2). Les premières sont caractérisées par la punition systématique des mauvais comportements, sans explication ni justification. Lorsque l'éducation est inductive, des limites sont déterminées à l'avance et si des punitions sont appliquées, elles suivent une logique prédéfinie ou sont expliquées *a posteriori*. Après l'analyse de leurs résultats, les parents qui prennent le temps d'expliquer à leurs enfants les raisons de leurs punitions subissent moins de violence. Au contraire, les méthodes dites « *power-assertive* » sont positivement corrélées aux VEP. Plus encore, si les punitions sont violentes, le risque est augmenté. Ceci rejoint les études précédentes menées sur les enfants victimes d'abus qui sont alors plus souvent auteurs des violences envers leurs parents par la suite (Ibabe & Bentler, 2016).

Des résultats plus récents suggèrent aussi que le style indulgent est le style parental le plus protecteur contre le VEP et soulignent également l'importance de la chaleur, de l'attention émotionnelle et du soutien pour prévenir les VEP. Tandis qu'à contrario, les familles plus autoritaires et où les relations affectives sont plutôt froides et détachées seront plus souvent le berceau de ces violences (Suárez-Relinque et al., 2019). En 2015, Calvete était arrivé aux mêmes conclusions. En plus de négligences émotionnelles, ils constatent dans beaucoup de ces familles que les parents ne parviennent pas à établir des règles claires. Elles changent souvent et ne sont pas toujours appliquées de façon uniforme (2015).

Cependant, en croisant différents articles, Calvete, Orue et Gámez-Guadix identifient plusieurs explications d'une approche un peu différente. Pour commencer, le style de parentalité majoritaire dans nos pays a tendance à laisser les méthodes autoritaires et à préférer l'indulgence et la permissivité (2013). Aujourd'hui, de plus en plus de parents préfèrent céder aux souhaits de leur enfant plutôt que d'imposer leur autorité. Par ailleurs, ces adolescents ont bien souvent été élevés dans la culture de la consommation et de la satisfaction rapide. Dans ce contexte, certains peuvent considérer que la violence est un moyen adéquat pour assouvir leurs envies. Ces parents sont généralement démunis face à ces situations dont ils ont perdu le contrôle, dans lesquelles ils ne parviennent plus à imposer des limites (Calvete et al., 2013).

Des parents démunis

S'il y a bien une constante dans les situations de violences intrafamiliales, c'est la difficulté pour les victimes d'en sortir seule, ainsi que d'appeler à l'aide. Les violences des adolescents envers leur parent n'échappent pas à cette règle.

Les parents qui les vivent se retrouvent dans des situations de tensions où ils ne savent plus quel comportement adopter entre le besoin de fuir ces violences et celui d'apporter à l'enfant la proximité parentale dont il a besoin. Par ailleurs, le statut de parent implique un certain nombre de devoirs que les parents doivent assurer. Ces derniers vivent dans la peur de faire le geste ou de dire la phrase de trop qui déclencherait une réaction violente chez l'enfant. Dès lors, leurs sentiments et leurs instincts entrent en conflit (Clarke et al., 2017). « Dans un monde où les parents sont supposés exercer un pouvoir sur leurs enfants, ces constructions normatives rendent impossible pour les parents de se positionner en victime à l'instar des victimes d'autres violences intrafamiliales. Et les services de première ligne sont configurés par rapport à ces constructions normatives. » (Holt & Retford, 2013, p. 6)

En outre, ces problématiques sont souvent le fruit d'une évolution lente dans une dynamique familiale dysfonctionnelle. Dès lors, ces parents perçoivent-ils leurs situations comme ambiguës. Par

exemple, ceux-ci parviennent difficilement à se positionner par rapport à ces abus. « Sont-ils acceptables ? Quelles en sont les causes ? À quel point est-ce grave ? » Ils ne savent comment appréhender les VEP. Ils n'ont pas les clés pour déterminer si ces comportements doivent être attribués à l'évolution normale d'un adolescent, s'il s'agit d'une pathologie ou si ce sont des comportements abusifs (Clarke et al., 2017).

Dans ces situations, aller chercher de l'aide n'est pas chose facile. Dans leur témoignage, beaucoup de parents expliquent avoir tenté de demander de l'aide autour d'eux, que ce soit auprès de la police ou de leur entourage (2017). Dans la majorité des cas, la réponse qui leur a été donnée banalisait le problème. Ces épisodes violents étant perçus comme des querelles domestiques peu significatives. « Quant à leur entourage, les amis et la famille des parents ont tendance à banaliser le problème, remettant la faute sur ces derniers. » (Clarke et al., 2017, p.2). Deux conséquences en découlent : le désarroi des parents est renforcé, ne sachant plus comment considérer la situation et ceux-ci sont découragés dans leur recherche de soutien, ce qui favorise leur isolement.

Cette responsabilisation de la victime de violence intrafamiliale n'est pas seulement une réalité légale et institutionnelle, elle est aussi culturelle. Ceci est d'autant plus pertinent lorsqu'il s'agit des violences de l'adolescent. En effet, les parents abusés sont stigmatisés comme ayant échoué dans l'éducation de leur enfant, mais leur situation n'est pas non plus prise au sérieux. Notamment parce que la délinquance des adolescents est souvent mise sur le compte de leur jeune âge et est donc considérée comme étant moins grave (Holt, 2016).

Cette responsabilité du parent envers l'enfant fait toute la spécificité des VEP. Le rapport d'autorité que la loi semble prévoir n'a plus lieu dans ces familles, ce qui mène à des situations d'une grande incohérence. Même s'il le voulait, le parent qui subit les violences ne pourrait pas légalement s'enfuir, comme le font certaines victimes de violences conjugales. Cela reviendrait à abandonner l'enfant eu égard à cette responsabilité légale que portent les parents. Dans les situations les plus graves, c'est l'enfant qui est placé (Holt, 2016).

Juridictions de la jeunesse

Depuis les deux dernières décennies, la littérature autour des violences des adolescents dirigées vers leurs parents s'est largement étoffée. Jusqu'ici, la plupart des recherches convergeaient vers l'établissement d'un profil type du jeune basé sur l'identification des facteurs de risque évoqués en amont. Cette approche développementale est particulièrement pertinente dans ce contexte et est d'un grand intérêt sur le plan de la prévention, notamment par les échelles d'évaluation du risque.

Cependant, la compréhension de ces problèmes complexes nécessite la réalisation de recherches qualitatives. Récemment, certains chercheurs se sont intéressés aux parents ainsi qu'aux jeunes auteurs à travers des entretiens individuels (Clarke et al., 2017), mais ce type d'étude est encore largement minoritaire (Cappon, 2016). Par ailleurs, si le point de vue des principaux protagonistes de ces situations est une source primordiale de données, d'autres intervenants sont amenés à régulièrement travailler dans ces situations. Leur pratique et leur expérience leur confèrent une certaine expertise qui ne doit pas être négligée. La majorité de la littérature semble parler d'une seule voix. Il est nécessaire de prendre en compte la complexité de ces situations. L'intervention policière et judiciaire doit s'adapter pour répondre au mieux aux besoins de soutien des parents et des jeunes qui évoluent dans ces contextes de VEP. Ces jeunes traversent vraisemblablement une crise à laquelle il va falloir répondre en prenant en compte le fonctionnement de ces adolescents. Quant aux parents, ils se sentent face à un dilemme qui les pousse à choisir entre l'amour qu'ils ont pour leur enfant et leur sécurité (Clarke et al., 2017; Miles & Condry, 2016; O'Hara et al., 2017).

Les intervenants judiciaires sont amenés à prendre des mesures concernant des adolescents dont le développement physique et intellectuel est continu. Ceux-ci sont plus impulsifs, sont peu sensibles

aux conséquences à long terme de leurs comportements. Ils ne peuvent, dès lors, pas adopter les mêmes stratégies que celles préconisées par les juridictions pénales (Monahan et al., 2015).

Plusieurs recherches ont été menées sur le travail des juridictions de la jeunesse et les processus de décision. Bien que l'aboutissement du dossier ne soit pas notre intérêt premier dans ce travail, cette littérature nous apporte un certain nombre d'éléments pertinents. Notamment, ces dernières décennies, les systèmes occidentaux de justice juvénile semblent s'orienter vers des prises en charge adaptées à ces changements développementaux chez le jeune (Monahan et al., 2015).

Durant ces années du développement où le contrôle de soi est plus faible et où les émotions sont ressenties plus vivement, les systèmes basés sur la punition fonctionnent peu. Les nouvelles tendances se dirigent vers un système plus axé sur la réduction des risques et les mesures éducationnelles (Monahan et al., 2015). D'autre part, les intervenants judiciaires s'entourent d'un panel d'autres acteurs spécialisés tels que des services sociaux ou des experts en santé mentale (Cappon, 2016). Leur décision est alors le fruit de leur collaboration. Cette prise en compte des troubles psychologiques et psychiatriques du jeune est essentielle dans la prise en charge des VEP qui sont, nous le rappelons, souvent liées à ce type de pathologies (Armstrong et al., 2018; Cottrell & Monk, 2004).

Question de recherche

Derrière ce concept de Violence Enfant-Parent se cache une réalité avec laquelle les différents intervenants judiciaires doivent travailler. Ceux-ci sont contraints d'employer des outils légaux et institutionnels qui peinent à appréhender les VEP dans leur complexité. À travers les différents dossiers qu'ils traitent, les juges de la jeunesse, Procureurs du Roi et leurs substituts ainsi que les criminologues de parquet se construisent une expérience professionnelle riche qui nous paraît intéressante à intégrer dans l'analyse de ces situations. Outre, la confirmation des éléments empiriques déjà identifiés, l'expertise progressivement constituée de ces acteurs peut nous éclairer sur les dynamiques qu'ils ont pu observer ainsi que sur les difficultés plus concrètes de ces interventions. Quelle est leur perception de ces situations ? Comment comprennent-ils les mécaniques sous-jacentes qui les développent et les maintiennent ? Leurs expériences de ces situations sont-elles en accord avec la littérature scientifique récente ? En synthèse, et ceci se trouve être notre question de recherche : « Quels sont les éléments explicatifs utilisés par les magistrats et les criminologues de Parquet pour comprendre et analyser les situations de VEP dans la division judiciaire de Liège ? ».

Au regard des sections qui précèdent, une série de questionnements nous paraissent pertinents. Si nos données nous le permettent, nous y apporterons une attention particulière pendant nos entretiens et lors de notre analyse. Primo, nous nous demandons si les éléments explicatifs utilisés par les intervenants judiciaires mobilisent les facteurs de risque identifiés par la littérature. En particulier, pour ceux qui ont la plus longue expérience professionnelle, en arrivent-ils aux mêmes conclusions que les recherches quantitatives menées jusqu'ici ? Il nous semble cohérent que leur discours fasse écho à la littérature récente. Par exemple, ressortira-t-il des entretiens que les familles avec une maman seule sont plus susceptibles d'être le théâtre de ces violences ou encore que l'exposition de l'enfant à de la violence intrafamiliale a eu un impact sur ce dernier (Armstrong et al., 2018; Holt, 2016; Routt & Anderson, 2011) ?

Secundo, nous nous demandons si ces intervenants perçoivent les parents qui vivent des situations de VEP comme faisant partie du problème. Plus précisément, si l'éducation qu'ils ont donnée à leur enfant n'est ou n'était pas idéale (Ibabe & Bentler, 2016; Suárez-Relinque et al., 2019). Selon les parents interrogés par Clarke, si ceux-ci ne font pas la démarche d'appeler à l'aide c'est parce qu'ils ont peur de vivre ou ont déjà auparavant vécu des expériences de culpabilisation (2017).

Méthodologie

La méthode de recherche qualitative se prête particulièrement bien à ce thème. Notre objectif est d'entrevoir les éléments qui permettent aux magistrats et criminologues de comprendre ces situations. Il est donc pertinent de les interroger sur leurs expériences, leur pratique, voire leur perception des enjeux. La population visée regroupe les personnes occupant ces trois fonctions dans la division de Liège de l'arrondissement judiciaire de Liège. Au moment de notre récolte de données, cinq juges de la jeunesse y siégeaient. Une dizaine de magistrats composent le Parquet jeunesse-famille, mais tous ne traitent pas des dossiers de violence intrafamiliale des mineurs. Enfin, deux criminologues assistent le Parquet dans le traitement et l'orientation des dossiers.

Les quelques refus que nous avons reçus étaient justifiés par l'absence d'expérience de certains magistrats dans ces dossiers. De fait, la spécialisation de certains intervenants explique la répartition des dossiers et certains d'entre eux ne traitent aucun dossier de ce type. Or, si nous n'exigions pas une grande expérience pour constituer notre échantillon, il nous a paru nécessaire de n'interroger que ceux qui pouvaient parfois rencontrer ce type de dossier. Ceci était notre seul critère d'échantillonnage au sein de notre population.

Nous avons réalisé une série de 9 entretiens semi-structurés auprès de trois catégories d'intervenants. Trois juges de la jeunesse, quatre magistrats du Parquet jeunesse traitant de ce type de dossiers et les deux criminologues du Parquet. Tous travaillent dans la division de Liège. Chacune de ces fonctions est amenée à recevoir des dossiers de VEP et à y prendre une décision quant aux suites données à celui-ci. Pour ce faire, ceux-ci doivent analyser la situation et tenter de la comprendre. Ils auront recours à certains éléments plutôt qu'à d'autres en fonction de leurs connaissances et de leurs expériences précédentes, voire de leurs pensées préconçues sur ces situations (Leiber & Peck, 2015). Tous ces intervenants ont donc, parfois malgré eux, construit une compréhension de ces problématiques qu'il nous semble pertinent de consulter.

Si ces trois catégories d'intervenants ne jouent pas le même rôle et que tous n'ont pas la même formation, il est fréquent qu'ils interviennent dans les mêmes dossiers. Par ailleurs, tous les bureaux de ces services sont situés dans la même aile du Palais de Justice de Liège. La plupart des membres de notre échantillon se connaissent donc personnellement. Néanmoins, lors de l'analyse, la fonction sera prise en compte afin d'identifier les éventuelles subtilités de leurs discours.

La prise de contact des premiers intervenants s'est faite par courriel. Ainsi, les participants qui avaient répondu favorablement ont-ils été rencontrés. Au terme de l'entretien, il leur était demandé s'ils pouvaient nous orienter vers d'autres intervenants susceptibles de répondre à nos questions. Ainsi, notre échantillon s'est constitué progressivement. En fonction des coordonnées transmises par les participants, le contact était alors pris par courriel ou par téléphone. Tous les entretiens ont été réalisés dans le bureau individuel de toutes les personnes de l'échantillon. Ils ont duré entre 30 et 40 minutes. Ceux-ci étaient tous situés au Palais de Justice de Liège.

L'outil d'entretien (Annexe 1) utilisé lors de la première rencontre est donc une liste de thèmes agencés selon une certaine logique. Ce guide nous a permis de suivre une structure identique pour chaque personne de notre échantillon. Pour commencer, une brève présentation de la recherche et du thème était faite ainsi qu'un rappel des garanties de confidentialité. Avant de commencer, trois questions précises étaient posées afin d'établir un profil rapide de l'intervenant. Ainsi, lui étaient demandés sa fonction, le temps durant lequel il avait occupé cette fonction et le nombre de cas qu'il estimait traiter par an. Ces trois variables ont été récoltées pour éventuellement comparer ces profils lors de l'analyse.

Cinq thèmes furent ensuite abordés avec l'intervenant et constituaient le cœur de l'entretien. Le premier était le plus large, il laissait la personne s'exprimer sur son expérience et sa vision de ces problématiques. Dans le deuxième thème, il lui était demandé de prendre un peu de recul et de se demander s'il avait observé une évolution dans sa pratique ou dans sa vision de la problématique.

Les trois thèmes restants suivaient une certaine chronologie. Au travers de ceux-ci étaient abordés implicitement la question des facteurs de risque et des autres éléments de contexte qui expliquaient l'apparition des VEP. Ensuite, le thème 4 était une mise en situation, l'intervenant devait s'imaginer en présence d'un mineur et lui poser des questions quant à sa situation. Ainsi, il avait l'occasion d'interroger l'actualité du mineur, sa situation, ses fréquentations et tout ce qui lui semblait pertinent. Enfin le dernier thème abordait les enjeux d'une éventuelle intervention, projetant ainsi le débat dans un futur plus ou moins proche.

Avant de terminer l'enregistrement, quelques questions pouvaient être posées en fin d'entretien afin de clarifier certains points.

Lors de la construction de ce guide d'entretien, nous avons pris deux dispositions dans le but de favoriser les déclarations franches et non induites. D'une part, la recherche était présentée au participant comme une étude des perceptions et des expériences vécues dans le cadre des VEP, sans préciser d'autres éléments relatifs au contenu potentiel de l'entretien. De même, les thèmes abordés étaient formulés sous forme de questions afin de donner au lecteur une idée de leur contenu, mais ceux-ci étaient abordés de la façon la plus naturelle possible afin de rendre l'échange plus libre. D'autre part, le guide débutait par les questions les plus ouvertes - laissant une grande liberté de parole à la personne interrogée - et se terminait par des vignettes et des questions fermées. Cet agencement devait permettre de déterminer le moins possible les propos du participant.

Un prétest a été réalisé auprès d'une magistrate du Parquet de Verviers. À cette occasion, quelques questions ont été reformulées afin de les rendre plus compréhensibles ou moins orientées. Une fois réajusté, le guide d'entretien n'a posé aucun souci lors des entretiens réalisés auprès de l'échantillon. Une fois les données récoltées, notre analyse devait à nouveau être comparable à l'analyse thématique. Les éléments auxquels les personnes interrogées ont donné de l'importance ont ensuite été regroupés. Ainsi, un tableau thématique a-t-il été constitué. Par la suite, nous avons tenté d'identifier si des liens pouvaient être observés entre ceux-ci et s'il y avait lieu d'établir un arbre thématique. Enfin, une synthèse a été proposée pour tenter d'offrir une plus grande cohérence. Les données ont également été mises en perspective avec les éléments pertinents relevés par la littérature lors de la discussion de nos résultats.

Présentation des résultats

Au fil des entretiens, plusieurs thèmes abordés par les intervenants judiciaires semblaient pertinents pour la plupart d'entre eux et se répétaient de rencontre en rencontre. De même certaines expressions témoignaient d'une vision bien particulière de la problématique et semblaient diffuses au sein du Palais de Justice. Cette section sera consacrée à la présentation d'une synthèse de ceux-ci. Par ailleurs, quelques points de vue sortaient du lot et il nous a paru intéressant de les envisager au travers de cette partie.

Une problématique interpellante

Avec un regard plus global sur l'ensemble de notre récolte de données, il ressort que les intervenants perçoivent en ces VEP une problématique toute particulière. Porter des coups à un parent est considéré comme quelque chose de très anormal. Ils y voient des situations qui doivent être prises au sérieux, car elles sont le signal d'une situation qui dysfonctionne depuis un certain temps. « *Voilà, quand on s'attaque à des tiers, c'est différent, qu'en intrafamilial, on sent bien que pour en arriver à taper sur ses parents [...], il faut vraiment qu'à la maison cela ne se passe pas bien* » (Substitut D, p.8)

Caractéristiques de la violence

Pour la plupart des intervenants, la violence envers les parents apparaît rarement seule. « *C'est généralement des plaintes qui arrivent quand il y en a déjà eu quelques autres, pour d'autres choses, pour de l'indiscipline, des fugues, ou d'autres faits de délinquance avec d'autres victimes* » (Criminologue p.1). Mais tous précisent qu'aucun cas de VEP ne se ressemble, que même dans la façon dont la violence se présente c'est unique à chaque situation.

Une distinction apparaît pourtant dans de nombreux entretiens. Les intervenants remarquent que les épisodes peuvent être tantôt plus ponctuels, tantôt plus réguliers. Dans le premier cas, les épisodes sont présentés comme des explosions de violence soudaine, une « petite cause » pouvant déclencher une crise incontrôlée. Pour le cas second, il s'agit plus d'abus fréquents où une dynamique s'est construite. « *C'est un type de relation qui s'est installé donc c'est aussi très difficile sur un plan psychologique de faire quelque chose. Et parfois, on arrive trop tard dans ce genre de situation* » (Substitut G, p.2).

Ce qui semble marquer les intervenants, c'est que le point de départ des épisodes violents est généralement une querelle anodine qui pourrait survenir dans n'importe quelle famille et être surmontée de façon paisible. « *Plein de mères empêchent leurs enfants de sortir et ne se font pas frapper pour autant* » (Substitut E, p.5). Ici, ces disputes prennent des proportions démesurées. « *C'est d'autant plus interpellant que l'origine du problème est petite, mais que l'explosion est forte* » (Juge A, p.6).

Cependant, ces événements sont rarement inexplicables : il y a toujours des éléments dans la vie du jeune qui permettent de comprendre son geste sans pour autant le cautionner. Ils ne se produisent d'ailleurs pas du jour au lendemain dans une famille. Souvent « *ça commence verbalement* » (Substitut F, p.1). Ce n'est qu'après qu'apparaissent les dégradations ou de la violence physique, parfois dirigée vers plusieurs membres de la famille, toujours les plus faibles.

Certains intervenants nous ont même parlé de situations où le jeune se mutilait, frappait sur les murs. Si ces situations peuvent s'installer, c'est aussi parce que, comme nous le verrons, les parents ne réagissent que lorsque la situation est déjà très avancée, voire critique. Dès lors, plusieurs magistrats comparent ces dynamiques à la cyclique qu'ils observent dans les dossiers de violence conjugale.

Familles et dynamiques familiales dysfonctionnelles

Pour l'ensemble de notre échantillon, la Violence Enfant-Parent est une problématique familiale. Beaucoup de parents concernés ont, d'une manière ou d'une autre, leur part de responsabilité dans la survenance de ces situations. Bien souvent, ces familles étaient déjà connues des services sociaux et/ou protectionnels. « *De manière générale, il y a déjà toute une partie des dossiers dans lesquels le mineur était connu comme mineur en danger avant d'être connu comme l'auteur de faits qualifiés infractions* » (Substitut E, p.6). Elles sont décrites comme des familles où il y a peu d'amour et de respect entre ceux qui en font partie. Chacun y vit pour soi, sans montrer d'attention aux autres et donc à l'enfant qu'on néglige petit à petit. « *Chacun vit sa vie de manière individuelle et il y a une autonomie, soit une indifférence des uns par rapport aux autres, ce qui peut engendrer un sentiment de rejet chez les enfants* » (Substitut F, p.7). « *Ces parents-là, ils n'ont pas été adéquats avec leur gosse. Les besoins n'ont jamais été vraiment assurés, il n'y a pas eu beaucoup d'amour, il n'y a pas eu de respect du jeune, [...] des formes peut-être de négligences, mais sans être dans des négligences graves* » (Juge B, p.4).

En parallèle, la communication y est très difficile et les relations sont conflictuelles. « *À la base, il y a quasiment toujours une incompréhension qui se transforme en non-dits et puis qui devient tellement pesante que plus personne n'arrive à la gérer* » (Criminologue H, p.4). Ces parents se sentent dépassés dans l'éducation du jeune perçu comme « *difficile* », « *un enfant à problèmes* ». Pour leur tranquillité, nous le verrons, ils jugent préférable de renoncer à installer leur autorité dans cette relation.

Il n'est pas rare de constater des antécédents de comportements violents intrafamiliaux avant que les VEP n'apparaissent. A l'instar de la littérature, les intervenants observent que bien des

adolescents violents ont été exposés à la violence d'un de leur parent envers l'autre ou envers lui-même. « *On se rend compte dans l'enquête que le père était violent, la gamine elle était séquestrée [...], que la mère était victime de violence à la maison* » (Juge C, p.3). Ces éléments sont parfois mis en lien avec une problématique d'alcoolisme au sein de la famille.

Enfin, quelques caractéristiques structurelles sont relevées par les intervenants. La plus répandue est la monoparentalité et plus particulièrement celle de la mère. Ils expliquent ce rapport de deux façons. Simplement, le rapport de force physique entre un(e) adolescent(e) et sa mère tourne généralement en faveur du plus jeune. Il est alors en mesure de prendre l'ascendant sur sa mère par la menace et/ou la violence. Selon une autre approche, les familles monoparentales riment avec un revenu unique pour toute la famille. Pour une petite majorité des intervenants, la précarité économique est un contexte favorable à l'apparition de VEP. Cependant, pour le reste de notre échantillon, toutes les classes économiques sont susceptibles d'y être confrontées.

Défaut éducatif et style d'éducation

Les VEP sont très souvent perçues comme les conséquences d'une éducation vraisemblablement inadéquate. Si l'ensemble de notre échantillon se rejoint sur ce point, les défauts de cette éducation ont été envisagés tant sur le fond – ce qu'ils ont appris - que sur la forme de celle-ci – la stratégie des parents pour les élever.

Pour commencer, ces jeunes n'ont pas appris à réagir à la frustration de façon calme et sans violence. Qu'un jeune s'oppose et remette en cause les limites de l'autorité est considéré comme une tendance normale et saine. Cependant, les auteurs de VEP n'ont souvent pas appris à le faire sans passer par une démonstration de force. « *Le parent représente l'autorité et les jeunes dans ces situations-là contestent l'autorité, c'est d'ailleurs sain de contester l'autorité sinon on fait des moutons. Il faut apprendre à contester l'autorité, mais une contestation positive. Et comme ils ne savent pas faire de la contestation positive, ils font la contestation par la violence* » (Juge A, p.3).

Quant à la forme, deux types d'éducation problématiques sont souvent explicités. D'une part, certains parents optent pour une position de « laisser-faire ». Ne voulant pas confronter le jeune, ils préfèrent fermer les yeux sur les comportements de plus en plus graves de leur enfant. Mais à un moment donné, ceux-ci se rendent compte que la situation commence à leur échapper. Toutefois, lorsqu'ils décident de redéfinir des limites et de reposer un cadre d'autorité, ils sont confrontés à un jeune qui ne peut comprendre et accepter cela. « *C'est difficile de mettre un cadre et d'asseoir une autorité. [...] on essaie et on essaie et puis après trop de confrontations, on finit par renoncer, pour sa tranquillité à soi parce qu'on se dit: "la vie n'est pas possible, on ne va pas vivre en guerre tout le temps". Or, c'est renoncer et donc ça laisse la place alors à des situations qui dégénèrent* » (Substitut F, p.5).

A l'inverse, d'autres parents pratiquent une éducation stricte et autoritaire. Les règles et interdictions sont rigides et des sanctions sévères sont données. « *Il ne voulait pas qu'elle ait de GSM, il ne voulait pas qu'elle ait des rendez-vous avec des copines, encore moins avec un petit copain* » (Juge C, p.3). Dans ces foyers où la violence est souvent présente, le rapport de force s'inverse lorsque le jeune acquiert une puissance physique équivalente à celle du parent. « *Il y a quand même aussi la contrepartie parfois, d'une éducation un peu sévère [...] et où quand l'enfant grandit et qu'il commence à avoir une certaine puissance physique, voilà, ça fuse dans les deux sens* » (Substitut F, p.4).

Il arrive aux intervenants d'être confrontés à des parents qui ne sont pas disposés à se remettre en question, à comprendre qu'ils ont peut-être joué un rôle dans le développement de cette situation. Ils refusent d'entendre que leur éducation est peut-être problématique. Parfois, au grand étonnement des juges, magistrats et criminologues, des faits de VEP éclatent dans des familles qui semblent être très équilibrées et donner une éducation adéquate à leur enfant. À ce moment, il faudra se pencher vers des éléments explicatifs plus propres au jeune.

L'adolescent

Si la dynamique familiale dysfonctionnelle et le style d'éducation inadéquat étaient au cœur de leur analyse, un certain nombre d'éléments plus propres étaient considérés comme des éléments d'explication à leur violence. Ceux-ci viennent généralement s'ajouter à un contexte déjà présent ou permettent d'expliquer la survenance de VEP dans les familles les plus adéquates.

D'une manière ou d'une autre, tous les intervenants ont constaté des troubles de santé mentale ou du comportement pouvant être associés aux VEP. « *Je pense que ça peut découler de plusieurs problèmes différents, mais souvent, des problèmes psychologiques ou comportementaux chez le mineur vont influencer* » (Substitut E, p.2). Cette dimension est très large, elle englobe tant les personnalités de type psychopathique que la phobie scolaire, la dépression ou l'hyperactivité. De manière générale, ces jeunes éprouvent quelques difficultés à gérer leur impulsivité et leurs émotions.

Quant à l'image que les intervenants se font de lui, elle peut être diamétralement différente d'un entretien à l'autre. Pour certains, l'accent est mis sur la tristesse de ces adolescents. Ceux-ci traversent une crise à laquelle il faut bien sûr répondre, mais qui n'est pas incompréhensible au regard de la vie qu'ils ont menée jusqu'ici, l'éducation qu'ils ont reçue et peut-être les violences et abus dont ils ont été victimes. D'ailleurs, ce ne sont généralement pas des brutes qui s'en prennent à tout qui les énerve. Cette violence est contenue en famille et ces jeunes expriment généralement des regrets et se rendent compte que c'est inacceptable. « *Les rapports de l'IPPJ étaient super positifs, en disant que c'était un jeune qui savait réfléchir et qui se remettait en question* » (Juge C, p.3).

Selon une autre vision, ces mineurs sont violents plus largement que dans la sphère familiale. Ils ne respectent pas l'autorité de leurs parents ou d'autres représentants de celle-ci, ils se montrent méprisants et irrespectueux. Ils sont souvent déscolarisés, sont connus pour des fugues à répétition et leur facilité à employer la violence les rend plus susceptibles d'être intégrés par des groupes plus antisociaux. « *Ce sont des proies faciles ces jeunes-là pour des bandes de jeunes, et caetera, parce qu'ils s'excitent facilement* » (Juge C, p.7).

La fréquentation de pairs délinquants est un élément qui ressort régulièrement des entretiens comme la consommation problématique d'alcools et de stupéfiants.

Percer la bulle familiale

Aucun participant n'est dupe : les situations de VEP qu'ils traitent ne sont que la partie immergée de l'iceberg. « *Finalement, nous, on entendra parler de la situation que quand il y aura eu un passage à l'acte qui équivaut à un fait qualifié d'infraction et donc ça peut nous donner une approche assez morcelée des choses* » (Substitut E, p.2).

Face à ce constat, il est pertinent de se demander pourquoi ces parents se refusent à appeler à l'aide malgré l'ampleur que peut prendre la situation. Les intervenants ont partagé avec nous un certain nombre de clés de lecture que nous allons envisager ici.

Dénoncer des faits de VEP peut être vécu comme une humiliation. D'une part parce que ces situations sortent de l'ordinaire, ne correspondant pas à un rapport de force ordinaire au sein d'une famille. Mais aussi parce qu'aller chercher de l'aide, « *c'est admettre qu'ils ont failli dans leur rôle de parents. Pour eux, dire "mon fils me frappe", c'est dire "je ne suis pas capable de gérer mon fils"* » (Substitut D, p.6). Cet échec, ils ont peur de s'en faire reprocher la responsabilité, de se retrouver face à un intervenant qui se moque d'eux. « *Le père qui se ramasse une gifle de son gosse, il n'est pas prêt à courir à la police pour dire : "j'ai reçu une gifle de mon gosse". Un, parce que ça va l'humilier. Deux, parce qu'on va lui dire : "mais monsieur, qu'est-ce que vous avez fait pour que votre gosse vous mette une gifle ?". Et donc, on va plutôt gérer ça en famille.*» (Juge A, p.4).

Ensuite, malgré ces situations de violences, persiste un lien affectif fort qui unit la mère et/ou le père à son enfant. Or, c'est extrêmement difficile pour eux « *d'attaquer* » son enfant. Celui-ci s'inquiète

des conséquences que pourront avoir ces démarches par rapport à un éventuel placement ou casier judiciaire. « *Il faut que les parents passent ce cap-là de dire ; je vais déposer plainte contre mon propre enfant. Donc je vais créer moi-même encore plus de problèmes à mon enfant parce que moi je n'ai pas été capable de gérer le problème* » (Criminologue H, p.2). De plus, les enfants ont généralement peur de voir leur relation se détériorer davantage.

Selon d'autres arguments, les parents ne viendraient pas chercher de l'aide, car ils n'apprécient pas que leur sphère privée soit investie par la sphère publique. Ils refusent de voir entrer un intervenant dans leur famille qui critiquera peut-être l'éducation qu'ils prodiguent ou leur donnera des prescriptions sur comment l'améliorer. Plus encore, comme nous l'avons vu, certaines familles sont le théâtre de plusieurs types de violences intrafamiliales ou de négligence. Il est donc fort gênant pour ces foyers de recevoir la visite d'une personne extérieure. « *C'est aussi savoir, d'une certaine façon, que des personnes extérieures vont aller entre guillemets "mettre leur nez dans les affaires de la famille. Ça va se savoir. Enfin, je pense qu'il y a beaucoup de gens qui préfèrent régler leurs problèmes en interne autant que possible plutôt que d'aller faire appel à une aide extérieure, aussi pour éviter justement, toute cette dimension [...] de jugement ou de "vous devez faire ci, vous devez faire ça"* » (Substitut E, p.4).

Les intervenants que nous avons rencontrés déplorent cette tendance à garder ces situations en vase clos. Trop souvent, les parents laissent la situation s'installer et lorsque le dossier leur parvient, c'est qu'elle est déjà critique. La plupart du temps, ils attendent qu'une dispute dégénère et qu'un parent soit blessé pour réagir. L'intervention de la police s'avère souvent nécessaire. Un dossier est alors monté, parfois malgré la rétractation des parents, une fois la crise passée. Parfois, un frère ou une sœur fait les frais des colères de l'adolescent et cela peut déclencher la réaction des parents. « *Ils peuvent tolérer pour eux, mais alors quand ça commence à être sur le reste de la famille, ça, ça devient intolérable et donc, à ce moment-là, ils appellent à l'aide* » (Substitut F, p.2).

Sanctionner : une réponse insuffisante

« *Le but, c'est que la situation cesse. Donc de régler le problème. Or, en général, la sanction ne règle pas les problèmes* » (Juge A, p. 7). L'objectif poursuivi par l'ensemble des personnes interrogées dans notre échantillon, dans le cadre de leurs missions, est la non-récidive du jeune. Pour y parvenir, un premier constat doit être fait : la sanction ne peut régler le problème en profondeur. Dans la majorité des cas, les VEP sont les conséquences indirectes d'un dysfonctionnement familial.

La mesure peut donc être envisagée comme une façon de marquer un temps d'arrêt afin que la crise se dissipe (par le placement du jeune en IPPJ ou en internat deux semaines par exemple). Cependant, elle ne peut régler le problème à long terme. Certains intervenants ont également soulevé la question des éventuels effets iatrogènes d'un placement. Dans la mesure où ces jeunes « *ne sont pas vraiment des délinquants en puissance [...], c'est toujours un peu embêtant parce que le jeune peut être très stigmatisé par ce placement-là, il peut des fois ressentir le placement comme quelque chose de très violent alors que lui est déjà en détresse pour une raison ou une autre* » (Juge B, p.2).

L'enjeu le plus important est de rétablir un climat positif durable dans ces familles. Pour les intervenants, il est essentiel de trouver une solution à long terme, car un adolescent qui est violent avec ses parents risque d'être violent dans ses relations affectives futures. « *Un mineur qui frappe comme ça ses parents ne sera pas un majeur qui sera tolérant à la frustration quand il aura des petits enfants, qui acceptera des comportements peut-être inadaptés chez sa femme* » (Substitut F, p.8).

En fonction de la situation du jeune, l'intervention peut prendre plusieurs formes. L'intervenant doit pouvoir entendre le jeune et prendre en compte qu'il a peut-être traversé des événements difficiles et qu'il est malheureux dans sa vie à la maison. Le jeune doit savoir qu'il est compris sans pour autant cautionner ses comportements. Il doit comprendre qu'il va devoir effectuer un travail sur la gestion de son agressivité. Il a besoin de trouver des alternatives à l'explosion de sa violence.

Ensuite, dans ces familles où on échange peu et où les non-dits pèsent sur les relations, il est essentiel de rouvrir le dialogue. Dans un premier temps, les espaces de médiation peuvent permettre à chacun de s'exprimer et d'entendre ce que l'autre a à dire. D'autres adolescents sont aussi abîmés sur le plan psychologique. Dans ce contexte, un accompagnement spécialisé est devenu nécessaire.

Discussion

En prenant du recul sur nos résultats, il nous apparaît que les VEP ne sont jamais expliquées par des facteurs de causalité. Aucun élément énoncé par les intervenants ne prétend à lui seul et cela directement, provoquer la violence d'un adolescent dans sa famille. Pour décrire ces situations, ils usent de métaphores diverses qui nous éclairent sur leur compréhension du problème : « *Un moment donné, la bouilloire bout trop et il faut que le geste parte* » (Juge A, p.1), « *il y a tout qui est accumulé, vraiment à un moment ça explose* » (Criminologue H, p.5).

Ces expressions imagées appuient leur constat : les VEP sont le résultat d'une accumulation d'éléments qui installent, construisent progressivement ces relations violentes. Cette prudence n'est pas sans rappeler l'approche développementale, dont les facteurs de risque sont issus. Comme nous l'avons vu, un facteur de risque n'est pas voué, à lui-seul, à déterminer le développement d'une problématique. De même, aucun automatisme ne doit en être tiré (Case & Haines, 2013).

En général, magistrats et criminologues insistent sur la variété des cas qu'ils rencontrent. Pour eux, chaque situation est différente par son contexte, sa dynamique et les réponses qu'elle implique. Néanmoins, il est possible d'identifier certaines tendances dans la présentation des situations qui nous est faite. Les intervenants semblent distinguer deux types de VEP qu'ils n'expliquent pas de façon similaire.

« *Comment est-ce qu'il explique qu'il en est arrivé là ? [...] Si c'est seulement, "elle m'a énervé, je l'ai frappé, j'ai une réaction", voilà ou si au contraire il y a quelque chose qui le ronge depuis un petit temps et qui a explosé* » (Substitut D, p.7).

D'une part, se dessine un profil d'adolescent tout puissant qui rejette toute forme d'autorité. Ces jeunes ont grandi dans un environnement caractérisé par une absence de cadre où les parents n'ont pas pu ou voulu imposer de limites. Ils ont pris l'habitude d'obtenir tout ce qu'ils demandent sans résistance. Dès lors, lorsque leurs parents se rendent compte que la situation dérape, ils sont confrontés à un adolescent qui ne peut accepter d'être confronté. Ceux-ci sont souvent irrespectueux et violents au-delà de la sphère familiale. « *C'est quand même souvent des jeunes à qui on a laissé faire beaucoup, beaucoup de choses quand ils étaient plus jeunes et puis qui à partir du moment où ils rentrent dans l'adolescence et où ils commencent à s'affirmer à s'opposer, ils n'ont pas l'habitude d'être confrontés à quelque chose, à un "Non", à un "Stop", à des limites claires et fermes et alors, cela peut basculer sur la violence envers les parents* » (Criminologue I, p.1).

L'autre type renvoie à ces adolescents qui ont été victimes d'autres faits et/ou souffrent d'un mal plus profond. Il peut s'agir de mineurs qui ont subi des violences ou des maltraitances ou évoluant dans des situations familiales compliquées. À nouveau, l'exposition à ces facteurs sur une période plus ou moins longue fait qu'à un moment donné, ces jeunes deviennent violents. Cependant, leur violence est souvent contenue au sein de la famille et ils en expriment des regrets. Ils se rendent compte que leur comportement est inacceptable, mais ne parviennent pas à trouver des solutions d'eux-même.

Enfin, les VEP peuvent être commises par des mineurs atteints d'un problème de santé mentale. Nous les avons déjà énumérés, mais il nous faut ajouter ici que, selon les intervenants, un grand nombre de ces troubles ne provoquent de telles violences que parce qu'ils n'ont pas été traités. « *C'est souvent des dysfonctionnements liés à des problèmes psychologiques, psychiatriques chez les enfants. Des hyperactifs, et des choses qui n'ont pas été prises suffisamment tôt. On n'a pas perçu les premiers signes*

où ça allait débloquer et où il allait falloir peut-être essayer de déjà intervenir » (Substitut F, p.4). Ces éléments sont donc à associer à une certaine négligence dans le chef des parents.

Ces trois scénarios n'ont pas qu'un intérêt explicatif, ils permettent aussi aux intervenants d'orienter le dossier de la façon la plus opportune. Ainsi, un adolescent « *roi* » (Criminologue I, p.3) aura plus besoin d'une mesure éducative que les autres. Pour ceux-ci, il sera important de réaffirmer les limites à ne pas dépasser en famille ou en société. La réalisation d'un travail d'intérêt général, le suivi d'une formation pour gérer son agressivité pourront être envisagés, tout comme un placement en IPPJ si les faits le justifient.

Dans le second cas, l'intervention devra apporter un soin particulier à la situation familiale. Ces missions sont confiées à des services compétents, mais les magistrats et criminologues ont un avis argumenté sur le travail qu'il est important de mener. En fonction de la situation, il s'avérera pertinent de travailler sur la communication des membres de la famille ou sur la gestion de leurs conflits. Dans certains cas, une grande partie de l'intervention concernera les parents, leurs comportements et l'éducation qu'ils donnent à leur adolescent.

Sans nécessairement se tenir au courant des dernières recherches académiques menées dans ce secteur, les juges, magistrats du Parquet et criminologues mobilisent un grand nombre d'éléments mis en évidence par celles-ci. En comparant les facteurs de risque principaux que nous avons relevés avec nos résultats. Nous remarquons que tous s'y retrouvent. Bien sûr, un seul entretien n'est jamais exhaustif à ce sujet, mais il n'est pas rare d'y retrouver plus de la moitié d'entre eux.

Pour commencer, les intervenants semblent moins divisés que ne le propose la littérature sur la question du caractère sexo-spécifique des VEP (Armstrong et al., 2018; Calvete et al., 2013; O'Hara et al., 2017). « *On a quand même plus de violences de la part des garçons que des filles* » (Criminologue H, p.6). « *J'ai remarqué que c'était souvent les faits de garçons à l'égard de leur maman* » (Magistrate G, p.1).

Beaucoup d'allusions sont faites à la structure de la famille, qu'elle soit monoparentale ou recomposée. Les personnes interrogées fournissent également une explication très comparable à celle que nous avons pu lire, qu'il s'agisse du rapport de force au sein du foyer, des revenus qui peuvent être amoindris ou des relations conflictuelles qui peuvent en naître. En revanche, à aucun moment, cette monoparentalité n'a été mise en lien avec le temps que ne peut consacrer le parent à son enfant du fait de son surmenage. En effet, la monoparentalité implique aussi une charge de travail plus importante pour le parent et donc moins de temps à consacrer à l'enfant. (Holt, 2016; Routt & Anderson, 2011).

L'exposition à la violence intrafamiliale en tant que témoin ou en tant que victime est aussi un élément qui fait l'objet de l'attention des personnes interrogées. D'un point de vue explicatif, ils justifient ce lien par un apprentissage des comportements par l'observation et l'imitation à l'instar des auteurs cités précédemment (Contreras & Cano, 2016; O'Hara et al., 2017; Pagani et al., 2009).

De surcroît, une autre dimension est apportée dans les entretiens que nous avons menés : le renversement du rapport de force. « *Ce qu'il se passe, c'est qu'un enfant qui est victime quand il a 6 ans, jusqu'à ce qu'il en ait 16, ben parfois on ne remarque pas, ou on ne fait rien. Jusqu'à ce qu'il ait 16 ans et qu'il devienne plus costaud que son père, c'est là que ça se renverse* » (Juge C, p.3). À un moment donné, les adolescents qui ont subi les violences ou punitions brutales de leurs parents renvoient l'agressivité dont ils font ou ont fait l'objet par rancœur ou instinct de défense. Nous avons également constaté cet enjeu de contre-attaque dans nos lectures (Pagani et al., 2004, 2009).

La consommation de substances comme l'alcool ou le cannabis - « *les drogues dures, il y en a peu* » (Substitut G, p.4) -, la fréquentation de pairs délinquants et la violence en dehors du cadre familial ont généralement été citées par les magistrats et les criminologues, mais paraissent moins essentielles dans leur analyse de ces situations (Cottrell & Monk, 2004). Elles peuvent faire l'objet de conflits supplémentaires au sein de la famille, mais sont généralement perçues comme des symptômes ou des problématiques parallèles au VEP (Armstrong et al., 2018).

Un dernier élément issu des entretiens doit être mis en perspective avec nos lectures. Il y a quelques années, Clarke a lui aussi mené une série d'entretiens auprès de parents qui vivaient ou avaient vécu des situations de violence enfant-parent (2017). Il avait constaté que ces parents étaient démunis face à ces situations qu'ils avaient du mal à comprendre. De plus, ils étaient souvent frileux à l'idée de chercher de l'aide. Ils avaient peur de ne pas être pris au sérieux ou de se voir attribuer la responsabilité de la violence dont ils étaient l'objet.

Nos résultats peuvent apporter une touche de nuances aux craintes de ces parents. En effet, pour les magistrats et les criminologues, les situations familiales sont habituellement liées à une dynamique familiale inadéquate et/ou dysfonctionnelle. Ainsi, un travail doit être mené sur l'ensemble du milieu familial. Les parents sont donc tenus en partie responsables de la situation en tant que garants supposés de l'éducation du jeune.

Cependant, si les parents ne sont pas libérés de leur sentiment de culpabilité, à la lecture de ces résultats, ils pourront y observer que les dossiers de VEP qui parviennent au Palais de Justice font l'objet d'une attention particulière. « *Quand on a ce genre de dossier là, ce n'est pas du tout quelque chose qu'on prend à la légère. Parce qu'on se rend bien compte qu'on est déjà au bout d'un processus quand on arrive à avoir un dossier sur notre bureau de violence à l'égard des parents, c'est qu'il y a déjà plein de choses qui se sont passées avant* » (Substitut F, p.3). Les intervenants sont conscients que ces situations sont graves et qu'il est important d'y apporter une réponse adaptée. Si un dossier leur parvient, cela signifie que la problématique est déjà bien installée ou que les faits sont sérieux. Ils y prêtent dès lors une attention toute particulière.

En parallèle, il est évident pour les intervenants que la démarche du dépôt de plainte doit être extrêmement difficile pour les parents. Malgré tout, ceux-ci aiment profondément leur enfant et ne peuvent se résoudre à lui créer des ennuis. Ils peuvent avoir honte de ces situations ou ne pas souhaiter qu'une tierce autorité vienne interférer dans leur éducation. Tous ces éléments alimentent l'ambiguïté des VEP et les intervenants ont conscience de leur désarroi.

Tous ces éléments nous permettent de donner une réponse argumentée à notre question de recherche : « Quels sont les éléments explicatifs utilisés par les magistrats et les criminologues de Parquet pour comprendre et analyser les situations de VEP dans la division judiciaire de Liège ? ».

Nous l'avons vu, notre échantillon mobilise une variété d'éléments explicatifs qu'ils ont accumulés au fil de leur expérience. L'argument majeur de leur raisonnement est sans aucun doute le dysfonctionnement familial. Cette expression est omniprésente dans les entretiens que nous avons menés. Elle désigne plusieurs choses en fonction du contexte et des thèmes abordés. Il peut s'agir d'un style d'éducation inadéquat qui crée des carences chez le jeune une fois adolescent, d'une situation familiale difficile caractérisée par des violences ou de la négligence, de problèmes d'alcoolisme ... Ces dysfonctionnements agissent progressivement sur le jeune et en fonction des circonstances, sa violence s'exprimera de façon diverse. Elle peut soit s'installer progressivement dans la relation, soit la tension peut s'accumuler jusqu'à l'explosion de violence du mineur.

Une autre dimension importante est celle de la bulle familiale qu'il est très difficile de percer. Ce silence des parents permet à la situation de s'installer et souvent, de s'empirer. Les participants déplorent cette tendance qui rend l'intervention plus complexe. Sur ce point comme sur bien d'autres, la violence enfant-parent est souvent comparée aux violences conjugales qui sont très difficiles à dénoncer pour les victimes. Cependant, lorsqu'ils envisagent cette comparaison, les intervenants remarquent que les violences conjugales ont peut-être fait l'objet d'une plus grande attention médiatique pour des raisons variées. Dans ce contexte, les conjoints qui subissent des coups sont donc peut-être moins isolés, car la problématique est moins ignorée du grand public.

D'autre part, ils citent toute une série d'éléments qui facilitent l'apparition des VEP et en expliquent les effets qu'ils ont sur la situation. Comme nous l'avons répété, il s'agit des facteurs de risque souvent envisagés par la littérature. Leur expérience semble appuyer ces études quantitatives

menées dans plusieurs pays et sur plusieurs décennies. « *Je pense qu'il y a une stabilité [...] Je pense que c'est un problème qui existe, dont les causes existent depuis longtemps et elles amènent les mêmes effets depuis longtemps* » (Juge A p.3).

Le travail que nous avons mené relève d'une approche exploratoire auprès d'intervenants judiciaires sur la question des VEP. Peu de recherches qualitatives ont été menées sur ce thème, il nous est dès lors difficile de comparer nos résultats à ceux d'autres chercheurs et de déterminer s'ils sont généralisables ou non. Pour cela, il faudrait répéter des entretiens similaires sur un échantillon plus large et/ou d'autres arrondissements.

Lors de l'analyse des données, une attention particulière a été donnée aux caractéristiques des intervenants interrogés. Nous avons pris en compte la fonction qu'ils occupaient et le temps qu'ils avaient passé à ce poste ainsi que le nombre de dossiers qu'ils pensaient traiter par an. Très peu d'observations ont pu être faites grâce à ces données. Seul le temps depuis lequel ils occupaient ces fonctions a eu un impact franc sur leur discours. Il est arrivé que certaines questions posent un problème à l'intervenant s'il n'avait pas une expérience professionnelle suffisamment longue (ex. : le thème 2). De plus, les intervenants plus expérimentés adoptent plus facilement des positions franches.

Analysés ensemble et puis séparément, nous n'avons pas observé de différence marquante entre l'approche des juges de la jeunesse, des magistrats du Parquet ou des criminologues. Aucune opinion n'a pu être attribuée à une fonction en particulier. Quant à leur estimation du nombre de dossiers, elle est toujours contenue entre cinq et dix dossiers par an. Par conséquent, nous n'avons pas jugé pertinent d'exploiter cette donnée.

Forces et limites

Certaines limites doivent être précisées quant aux résultats de cette recherche. Les magistrats et criminologues en ont bien conscience : les dossiers qui leur parviennent ne représentent qu'une partie des faits de VEP. Pour qu'un dossier soit pris en charge par les autorités judiciaires, il est nécessaire que les parents déposent plainte -ce qui est rare- ou qu'il y ait une intervention policière et que les services de police signalent la situation au Parquet. Dès lors, lorsqu'une situation est portée à leur connaissance, c'est soit que les services de première zone n'ont pu trouver une solution avec la famille, soit que la violence a dépassé un certain stade. Notre échantillon peut donc avoir une vision influencée par les dossiers de VEP qu'ils traitent.

Par ailleurs, la taille de notre échantillon est modeste, mais suffisamment large pour représenter la division de Liège. Cependant, il nous est apparu que de nombreuses personnes interrogées se connaissaient et partagent une certaine vision des VEP. De ce fait, deux points nous semblent pertinents à signaler.

D'une part, il est probable que les intervenants ont échangé au sujet de notre recherche dans le laps de temps qui séparait les rencontres. Dans ce cas, la spontanéité des données récoltées auprès de ceux-ci pourrait s'en retrouver quelque peu diminuée. Ensuite, il est possible qu'à force de se côtoyer les membres de notre échantillon aient développé des habitudes, des pensées similaires. Il aurait été pertinent de questionner les autres divisions de l'arrondissement de Liège afin d'observer si différentes tendances apparaissent.

D'autre part, notre technique d'échantillonnage a aussi pu favoriser l'homogénéité de nos données. Cette méthode laisse les participants conseiller le chercheur sur les prochaines personnes à interroger. Il est donc possible que les intervenants nous aient dirigés vers les collègues avec qui ils avaient de bons rapports et peut-être une vision comparable.

Aussi, nos données sont-elles limitées aux paroles qu'ont tenues les participants. Or celles-ci ont pu être influencées par une éventuelle induction de notre part même si des précautions ont été prises à cet effet. En ce sens, nous n'avons pas voulu orienter ou alimenter excessivement l'échange lors de l'entretien. Les propos qu'ont tenus les magistrats et les criminologues peuvent être limités par ce dont ils se sont rappelés au cours de l'entretien.

Cependant, malgré les quelques faiblesses de cette recherche, nous estimons qu'elle pourrait apporter un certain nombre d'éléments pertinents. L'expertise des magistrats et des criminologues s'est forgée au fil de leur pratique. Pour orienter un dossier, ils doivent faire preuve de capacités d'analyse mêlant empathie et détachement. Cependant, très peu de recherches leur ont donné la parole jusqu'ici, les récentes études se concentrant sur les violences en tant que telles ou sur les familles qui y étaient confrontées (Cappon, 2016; Holt & Retford, 2013). Nous pensons que les intervenants sont aussi une source pertinente de données qui mérite toute notre attention en matière de violence enfant-parent.

Par conséquent, nous sommes convaincus de l'intérêt que pourrait représenter une recherche menée auprès d'intervenants sociaux qui travaillent au plus près des familles. Le contact régulier qu'ont les services d'Aide en Milieu Ouvert ou le Service d'Aide à la Jeunesse leur forgent certainement une compréhension riche et toute particulière des VEP.

Les résultats des recherches précédemment menées auprès des parents concernés par ces VEP dépeignaient des institutions froides et culpabilisantes envers ces derniers (Clarke et al., 2017; Holt & Retford, 2013). Plusieurs auteurs s'inquiétaient de la prise en charge qui était réservée à ces situations aux niveaux de la police et de la justice et rappelaient la nécessité de former les intervenants aux différents enjeux que représente cette thématique méconnue. Or, nos données témoignent de la compréhension détaillée qu'ont les intervenants de ces problématiques complexes et du sérieux avec lequel ils tentent d'y répondre.

Conclusion

Pour finir, nous voulons préciser que notre objectif n'est pas de minimiser l'importance de former de façon continue les intervenants, et ce à tous les niveaux. Se tenir informé de l'état des sciences peut être un atout précieux et permet de prendre du recul sur sa pratique professionnelle. Cependant, nos résultats semblent montrer qu'à travers leurs observations, leurs analyses et leurs expériences, les intervenants peuvent développer une expertise cohérente par rapport aux dernières recherches menées par le monde académique. Comme nous l'avons maintes fois souligné, leur discours est, selon nous, une source de données non négligeable, car emprunte d'une réalité pratique et d'exemples évoquants.

Cependant, si nos conclusions présentent des institutions judiciaires conscientes des enjeux et prêtes à venir en aide à ces familles, le problème du non-signalement subsiste. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un enjeu majeur de la lutte contre les VEP. Si appeler à l'aide n'est qu'une première étape, cette démarche habilite une série d'intervenants qui vont pouvoir contrôler la situation et prendre des dispositions pour essayer de rendre le milieu familial plus agréable à vivre pour tout le monde.

Une plus grande prévention visant à sensibiliser le grand public à cette problématique pourrait être envisagée. Nous pensons qu'il est nécessaire de diminuer le sentiment d'isolement des parents qui sont la cible de ces violences. Pour qu'ils passent les portes d'un Service d'Aide à la Jeunesse ou d'un commissariat, il est important qu'ils soient sûrs d'y être pris au sérieux par les intervenants. Ainsi, la prévention pourrait-elle leur signifier qu'une main leur est tendue.

Bibliographie

- Armstrong, G. S., Cain, C. M., Wylie, L. E., Muftić, L. R., & Bouffard, L. A. (2018). Risk factor profile of youth incarcerated for child to parent violence : A nationally representative sample. *Journal of Criminal Justice*, 58, 1-9. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2018.06.002>
- Bandura, A. (1973). *Aggression : A Social Learning Analysis*. Prentice Hall PTR.
- Calvete, E., Orue, I., & Gámez-Guadix, M. (2013). Child-to-Parent Violence : Emotional and Behavioral Predictors. *Journal of Interpersonal Violence*, 28(4), 755-772. <https://doi.org/10.1177/0886260512455869>
- Cappon, L. (2016). Who decides? The decision-making process of juvenile judges concerning minors with mental disorders. *International Journal of Law and Psychiatry*, 46, 7-19. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2016.02.022>
- Case, S., & Haines, K. (2013). *Understanding Youth Offending : Risk Factor Reserach, Policy and Practice*. Routledge.
- Clarke, K., Holt, A., Norris, C., & Nel, P. W. (2017). Adolescent-to-parent violence and abuse : Parents' management of tension and ambiguity-an interpretative phenomenological analysis. *Child & Family Social Work*, 22(4), 1423-1430. <https://doi.org/10.1111/cfs.12363>
- Contreras, L., & Cano, M. del C. (2016). Child-to-parent violence : The role of exposure to violence and its relationship to social-cognitive processing. *The European Journal of Psychology Applied to Legal Context*, 8(2), 43-50. <https://doi.org/10.1016/j.ejpal.2016.03.003>
- Cottrell, B., & Monk, P. (2004). Adolescent-to-Parent Abuse : A Qualitative Overview of Common Themes. *Journal of Family Issues*, 25(8), 1072-1095. <https://doi.org/10.1177/0192513X03261330>
- Holt, A. (2016). Adolescent-to-Parent Abuse as a Form of "Domestic Violence" : A Conceptual Review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 17(5), 490-499. <https://doi.org/10.1177/1524838015584372>
- Holt, A., & Retford, S. (2013). Practitioner accounts of responding to parent abuse - a case study in *ad hoc* delivery, perverse outcomes and a policy silence : **Practitioner accounts of parent**

- abuse.** *Child & Family Social Work*, 18(3), 365-374. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2012.00860.x>
- Ibabe, I., & Bentler, P. M. (2016). The Contribution of Family Relationships to Child-to-Parent Violence. *Journal of Family Violence*, 31(2), 259-269. <https://doi.org/10.1007/s10896-015-9764-0>
- Leiber, M. J., & Peck, J. H. (2015). Race, Gender, Crime Severity, and Decision Making in the Juvenile Justice System. *Crime & Delinquency*, 61(6), 771-797. <https://doi.org/10.1177/0011128712446898>
- Miles, C., & Condry, R. (2016). Adolescent to parent violence : The police response to parents reporting violence from their children. *Policing and Society*, 26(7), 804-823. <https://doi.org/10.1080/10439463.2014.989158>
- Monahan, K., Steinberg, L., & Piquero, A. R. (2015). Juvenile Justice Policy and Practice : A Developmental Perspective. *Crime and Justice*, 44(1), 577-619. <https://doi.org/10.1086/681553>
- O'Hara, K. L., Duchschere, J. E., Beck, C. J. A., & Lawrence, E. (2017). Adolescent-to-Parent Violence : Translating Research into Effective Practice. *Adolescent Research Review*, 2(3), 181-198. <https://doi.org/10.1007/s40894-016-0051-y>
- Pagani, L., Japel, C., Vaillancourt, T., Côté, S., & Tremblay, R. E. (2008). Links Between Life Course Trajectories of Family Dysfunction and Anxiety During Middle Childhood. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 36(1), 41-53. <https://doi.org/10.1007/s10802-007-9158-8>
- Pagani, L., Tremblay, R. E., Nagin, D., Zoccolillo, M., Vitaro, F., & McDuff, P. (2004). Risk factor models for adolescent verbal and physical aggression toward mothers. *International Journal of Behavioral Development*, 28(6), 528-537. <https://doi.org/10.1080/01650250444000243>
- Pagani, L., Tremblay, R. E., Nagin, D., Zoccolillo, M., Vitaro, F., & McDuff, P. (2009). Risk Factor Models for Adolescent Verbal and Physical Aggression Toward Fathers. *Journal of Family Violence*, 24(3), 173-182. <https://doi.org/10.1007/s10896-008-9216-1>
- Routt, G., & Anderson, L. (2011). Adolescent Violence towards Parents. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 20(1), 1-19. <https://doi.org/10.1080/10926771.2011.537595>

Suárez-Relinque, C., del Moral Arroyo, G., León-Moreno, C., & Callejas Jerónimo, J. E. (2019).

Child-To-Parent Violence : Which Parenting Style Is More Protective? A Study with Spanish Adolescents. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(8), 1320. <https://doi.org/10.3390/ijerph16081320>

Annexe

Guide d'entretien

- Présentation de la recherche : Explication de l'intérêt de notre recherche pour les processus de décision dans les dossiers de VEP.
- Rappel des garanties concernant l'anonymat des participants et donc de la liberté de s'exprimer comme ils l'entendent
- Thème N°1 : Pouvez-vous me parler de vos expériences dans ce type de dossier ? Qu'est-ce que cela vous évoque ? Qu'est-ce qui vous frappe lorsque vous y êtes confronté ? Des souvenirs marquants ?
- Thème N°2 : La recherche s'intéresse depuis peu à ce sujet, est-ce quelque chose de courant pour vous ? Voyez-vous des évolutions, des changements... ?
- Thème N°3 : Selon vous, comment en arrive-t-on à ces situations de violences ? (Comment expliqueriez-vous la survenance des VEP ?)
- Thème N°4 : Vous recevez devant vous un jeune auteur de violence envers ses parents. Quelles sont les questions que vous voudriez lui poser ? Que devez-vous savoir sur la situation ?
- Thème N°5 : Quels sont les objectifs poursuivis lorsque l'on prend une décision dans ce type de dossier ? Quels sont les intérêts, les variables à prendre en compte ?
- Questions fermées dans le but de clarifier l'entretien.

Tableau thématique

	Caractéristiques de la violence	Caractéristique des familles/ dysfonctionnement/ Dynamique dysfonctionnelle	Défaut éducatif/style d'éducation	Description des jeunes	Une violence toute particulière	Élément déclench eur	Peu de signalements	Intervention	
A	<p>Il y a une différence entre les faits de violence ponctuels/ réguliers (p5)</p> <p>D'une petite cause, on arrive à des conséquences disproportionnées. (p6) Car parents à bout/enfant aussi</p>	<p>+ la maman + monoparentale (le +fort physiquement s'impose, mais s'il y a un père...)</p> <p>Est-ce qu'il y a des frères et sœurs ?</p> <p>Un compagnon ?</p> <p>C'est une problématique familiale, c'est une famille qu'il faut aider.</p>	<p>Importance de l'éducation progressive, pas imposer des règles d'un coup</p> <p>On ne lui a pas appris à se défendre dans une situation conflictuelle.</p>	<p>L'autorité est contestée (mais ils ne savent pas le faire positivement) (p3)</p> <p>Un enfant incapable de mettre des mots alors on règle les problèmes par la violence</p> <p>Souvent des garçons</p> <p>Ils ont des problèmes pour gérer leurs émotions</p>	<p>+ facile de frapper un parent pcq pas de plaintes</p> <p>=/= de frapper ses camarades pcq il y a une grande dimension affective.</p>	<p>Je voulais regarder la Tv, dispute au sujet de l'école</p>	<p>Dénoncer, peut être humiliant</p> <p>« Qu'est-ce que vous avez fait à votre gosse pour qu'il vous frappe » (p4)</p> <p>Soit poussé par qq, soit violence grave et ambulance + police</p> <p>On garde ça dans la sphère familiale</p> <p>« attaquer son enfant » = reconnaître son incapacité</p>	<p>Encadrement familial, aider la famille et le gamin</p> <p>Volet sanction si enfant a besoin d'un coup de frein, mais ça ne règle jamais le problème p7</p>	<p>Expressions désignant les VEP : La bouilloire bout trop, il faut que le geste parte. (p1)</p> <p>Emotionnel :</p> <p>Société : Des parents se plaignent de ne plus pouvoir imposer l'éducation par la force p8</p>

B	<p>C'est une explosion soudaine</p>	<p>Milieu familiaux violents</p> <p>Il y a aussi des parents qui peuvent tout mettre en place pour que ça se passe.</p> <p>Certains parents reconnaissent leur part de resp. p3</p> <p>+maman seule</p> <p>Pas adéquats avec le jeune, besoins pas assurés, pas bcp d'amour, pas de respect du jeune. Sorte de négligences sans être des négligences graves p.4</p>	<p>Absence de cadre</p> <p>Enfant vu comme le vilain petit canard, étiqueté comme celui qui est à problème p5</p> <p>Absence de remise en question dans l'éducation. Comparaison des enfants</p>	<p>Un jeune qui par définition est en crise, a du mal à gérer ses frustrations</p> <p>C'est pas des délinquants en puissance.</p> <p>Troubles du comportement</p> <p>Jeune en détresse p2</p> <p>Des jeunes souvent abîmés au niveau psy</p> <p>Souvent des jeunes qui regrettent p.4</p> <p>Honte pcq ils se rendent compte que ce n'est pas acceptable</p>			<p>Rare d'être saisi pour ça, souvent au travers d'autres faits</p> <p>Beaucoup de parents qui essaient de cacher la problématique p3</p> <p>Parents inquiets pour l'enfant. Eviter les problèmes</p> <p>Je suis généré p3</p> <p>Appel quand la crise est énorme</p>	<p>Il faut parfois un temps d'arrêt p2</p> <p>Attention, stigmatisation</p> <p>Trouver des clés pour désamorcer ces montées de violences.</p> <p>Tu sens que ça monte, casse-toi !</p> <p>Comprendre sans cautionner p.5</p> <p>Essayer de travailler avec une porosité Aide/mesure</p>	<p>Il y a un plomb qui saute</p> <p>Emotionnel : on se sent démuni</p> <p>J'ai plus d'empathie pour les mineurs</p> <p>Toujours des cas difficiles</p>
C	<p>Violence qui vient en + d'autres faits</p> <p>C'est rarement une violence non-explicable</p> <p>La violence est souvent verbale au départ p5</p>	<p>+ la mère</p> <p>+ des familles mono parentales où ils vivent à deux</p> <p>Alcoolisme de la mère</p> <p>Parent violent</p>	<p>Le parent a un moment donné n'a pas rempli son rôle, laissant la violence du jeune se développer. P.2</p> <p>La violence est dans la famille depuis un bout de temps, mais le sens s'inverse. P3</p>	<p>Jeune violent</p> <p>Influence des pairs</p> <p>Le jeune a bcp de responsabilité à la maison.</p>		<p>Le jeune retrouve sa mère ivre, il lui prend une rage</p> <p>Une frustration,</p>	<p>Ne veulent pas porter plainte puis on se rend compte que violence des parents p2</p>	<p>Faut montrer qu'on ne peut pas accepter donc sanction nécessaire</p> <p>Pouvoir comprendre</p>	<p>La marmite bout.</p> <p>Accumulation de rancœur p7</p>

	<p>Souvent une violence incontrôlée =/= braqueur p7</p>	<p>L'enfant devient le plus costaud, la violence s'inverse. P3</p> <p>La mère était violentée par le père</p> <p>Si c'est contre le papa, il était lui-même violent</p> <p>Des familles précarisées</p>	<p>Père très autoritaire, sévère, rigide. (bcp d'interdiction)</p> <p>Des jeunes qui reproduisent un schéma de violence. P4</p> <p>Parents pas adéquats voir qui ont commis des infractions.</p> <p>Des jeunes qui n'ont pas appris les bons mécanismes p7</p> <p>Jeunes dévalorisés p7, reproches en permanence.</p>	<p>Courageux, qui assument des tâches qu'ils ne devraient pas p4</p> <p>Troubles du comportement</p> <p>Souvent des jeunes qui savent réfléchir, se remettre en question</p> <p>« je veux pas être comme ça » p4 +rare qu'ils s'en vantent</p> <p>Le jeune n'est pas violent « tout azimut » p6</p> <p>Souvent des regrets p7</p> <p>Faciles à recruter par des bandes pcq s'excitent facilement p7</p>		<p>une pulsion qu'ils ne peuvent maîtriser.</p>		<p>qu'il a été victime de qqc d'injuste</p> <p>Internat pour l'éloigner peut aider</p> <p>Eventuellement un travail + psy</p> <p>Risque de se répéter de génération en génération p8</p> <p>Faut restaurer la relation</p>	<p>« j'ai un peu tendance à les excuser » p4</p> <p>Société : on a bcp parlé de la violence conjugale par rapport aux VEP pas de volonté d'une politique plus répressive p5</p>
D	<p>Violence est régulière ou très violente p4</p> <p>Elle est le fruit d'un cheminement progressif p7</p>	<p>Parents violents entre eux ou violence envers les enfants.</p> <p>Familles recomposées</p>	<p>Milieu familial où quelque chose ne se passe pas bien, ce n'est jamais des petits dossiers p4</p> <p>Rupture du dialogue entre l'adolescent et parent. Je peux plus le voir sinon... p5</p>	<p>Victime de... On subit des choses p3</p> <p>Mineurs qui ne supportent pas leur place de mineur, voudraient être adultes</p> <p>Pathologie ou qq de sous-jacent</p> <p>Maladie mentale 3</p> <p>Différence entre celui qui est rongé par qqc et celui qui a un problème avec l'autorité : je suis le</p>	<p>Les personnes qui vous aident le plus, on ne frappe pas sur ses parents pcq on en a envie p3</p> <p>En arriver à frapper ses parents p8</p>	<p>Elle m'a énervé.</p> <p>Elle n'a pas voulu me donner de l'argent p7</p>	<p>Bcp de gens qui gardent ça, on tente de régler ça en famille p4</p> <p>S'ils viennent c'est qu'ils n'ont pas réussi p4 ou gravité p4</p> <p>Différentes raisons pour famille précarisées/ aisées p5</p> <p>On préfère payer un psy que de</p>	<p>Problème sous-jacent donc juste sanctionner = pas d'intérêt. + Besoin d'un travail + profond p3</p> <p>On ne peut pas travailler avec un milieu cadrant stable</p> <p>Peut-être le sortir du milieu p 2</p>	<p>Qqc qui ronge depuis un bout de temps et qui a explosé p7</p> <p>Difficile d'être adéquat, de proposer qqc d'adéquat</p> <p>Ajd, les enfants ont pris une place + importante, faudrait canaliser dans l'autre sens</p>

				mineur tout puissant p7 (réponses différentes) Des jeunes qui sont parfois démolis			déposer plainte p5 = admettre qu'on a échoué p6 !!	Médiation pour rétablir un dialogue. Risque d'en faire un mineur qui ne supporte pas la frustration de sa femme, enfant p7-8	
E	À chaque fois des cas très différents p4 en termes de gravité des coups p7	Souvent toute une partie des dossiers sont connus pour mineurs en danger. P6	Pas suffisamment de cadre. Et on essaie d'en mettre trop tard p3 ! Ça peut très mal se passer alors que le parent a fait tout ce qu'il fallait Si on a appris ça comme un mode de dialoguer/ résoudre les problèmes, on y a plus facilement recours p4	Méprisant avec ses parents Ne respecte pas l'autorité p2 Problèmes psy/ trouble du c p2 (hyperactivité) Problème de gestion de la violence Problème d'éducation =/= troubles psy Parfois des jeunes qui n'ont pas de limites/ tout puissant p7	Son enfant =/= son voisin, grosse dimension affective p3		Ça ne nous arrive pas forcément p2 Pas évident, p 3 !! Aveu d'échec pour les parents p3 Peur d'être considéré comme responsable p3 Faut bien souvent attendre une intervention policière/conseil/ à bout p3 !! Pas envie que qq ne mette le nez dans nos affaires p4	Il faut pouvoir osciller entre interv psy/ problème social Souvent un gros travail à faire en famille p6	(les parents violents par rapport aux enfants) ça change un peu ma perception du dossier. Pas eu de cas très médiatiques, reste assez peu connu p3
F	Commence verbalement puis devient des agressions	D'autres personnes parfois exposées à la situation -> dénonciation pour	Système éducatif qui ne fonctionne pas p1	Consommation de stupéfiants p1	On ne prend pas du tout ça à la légère. P3	Mes parents	Démarche très difficile p1	Travail psy souvent nécessaire p2	

	<p>physiques à l'égard des parents p1</p> <p>Ce n'est pas à la première gifle qu'on s'inquiète.</p> <p>Ça n'arrive pas en un jour p4</p> <p>Parfois la violence est dirigée vers plusieurs membres de la famille p6</p>	<p>Parfois des parents violents. P4/p7</p> <p>Parents alcooliques p4</p> <p>Comportements inadéquats p4</p> <p>Milieus défavorisés p4</p> <p>Abandon d'assoire une autorité, pour sa tranquillité p5</p> <p>Parents démunis, car incompréhension, face à la situation p5</p> <p>Le niveau social n'entre pas en compte p5</p> <p>Problèmes de fonctionnement des parents entre eux/leur relation avec l'enfant p7</p> <p>Famille qui vit chacun sa vie p7</p>	<p>Parfois chez des gens très intégrés soc/intel mais alors problème psy</p> <p>Parents ont laissé passer bcp de choses avant. P1</p> <p>Parents n'ont pas su percevoir assez tôt le changement chez l'enfant p4 les premiers signes</p> <p>Education sévère p4, quand l'enfant grandi, force +, ça fuse dans les deux sens. P4</p> <p>Plus de cadre (educ/scol) et quand on essaie de remettre des limites... p5</p> <p>Laisser aller p5</p>	<p>Problème psy/ trouble du comp p1</p> <p>Mal-être non perçu p4</p> <p>Tyran à la maison, pas nécessairement avec les autres.</p> <p>Inadaptation scolaire/ phobie scolaire p5</p> <p>Mauvaises fréquentations, petite délinquance p5</p> <p>Difficulté de contenir sa violence p6</p> <p>Sentiment de rejet de sa famille p7</p>	<p>Ce n'est tellement pas logique, pas dans l'ordre des choses p5</p> <p>Si on frappe ses parents, c'est qu'on a franchi vraiment l'ultime, c'est anormal p7</p>	<p>m'empêche -nt de sortir, donner de l'argent de poche p6</p>	<p>Parents qui tolèrent des choses intolérables</p> <p>= constat d'échec p1</p> <p>Appel à la police ouvre le dossier p1 ou attendre la situation ultime (maman très blessée p2)</p> <p>On ne veut pas mêler qq à nos affaires.</p> <p>Garantir la sécurité de tout le monde p2</p> <p>Si ça arrive chez nous c'est qu'il y a bcp de choses qui se sont passées avant.</p>	<p>Et renouer les liens p2</p> <p>Dynamique familiale ou seulement lui ? p6 !!</p> <p>De là, plus répressif/ plus médicale (psy) p6 bas</p> <p>Apprendre à voir les problèmes avant qu'ils n'arrivent p7</p> <p>Attention, violence future p7 p8 !!</p>	<p>C'est très poignant p2</p>
G	<p>S'installe progressivement p2</p> <p>Parfois c'est régulier, parfois, plus ponctuel p2</p> <p>Violence multiple : contre les objets, contre la famille même contre lui-même p5</p>	<p>Violence au sein de la famille p1 verbale ou physique p6</p> <p>+les mamans +absence du papa (monop) p1 pas de triangulation p2</p> <p>Bcp de confits au sein de la famille p4</p>	<p>Difficulté de mettre des limites surtout pour la maman p2</p> <p>Passe aux dessus des épisodes violents.</p> <p>Pas bcp de cadre p4</p>	<p>Mal-être p1</p> <p>Répète ce qu'ils ont vu ou subi p6</p> <p>+ des garçons p1</p> <p>Problèmes d'alcool, cannabis parfois p4</p>	<p>Porter atteinte à l'intégrité physique de ses parents, c'est sérieux p6</p>		<p>Difficile de dénoncer à cause de la dépendance affective p2</p> <p>Tendance à protéger l'enfant p2</p>	<p>Pas de reproduction a autoriser. P2</p> <p>Il faut un cadrage direct p3</p> <p>Le renvoyer à sa propre</p>	<p>Parfois, le jeune pète un câble p2</p> <p>J'applique la tolérance zéro p2</p> <p>Parfois, l'impression que les juges s'attachent aux</p>

		Frustration terrible dans le milieu familial p5		Alcool rend violent p4 Problèmes psy/ personnalité de type psychopathiques p4 Difficulté à maîtriser sa violence. Des jeunes qui connaissent la différence entre le bien et le mal p7				responsabilité, sa propre réflexion p6 Objectif de non-récidive toujours p6	jeunes p7 (minimise) Avis presse ont beaucoup joué dans les politiques menées en violences conjugales + rendre publiques et on ne rend pas public les affaires de mineurs p3
H	Agression verbale ou physique, dégradations p1 Ça n'arrive pas du jour au lendemain p1 Rapport de force comparé à la violence conjugales, p2 (lune de miel, puis violence) Crise ponctuelle parfois/ accumulation négative	Souvent des familles qui font déjà l'objet d'intervention sociale, avant il y a toujours eu des problèmes p2 Bcp de non dits, et d'incompréhensions qui finissent par peser sur la famille. P4 Famille recomposée p4 beau père pas accepté p6 Relation conflictuelle avec les beaux parents p4 Exclusion du jeune si il est « compliqué p4 Problème de dialogue dans la famille p4	Plus de respect des parents p2 Stratégies différentes, entre tout céder pour que la vie quotidienne soit plus calme et être très ferme p3 Parent-copain, ne pose pas de limites. Et à 16 ans ont essaie d'en mettre p3 Le jeune prend la place de l'homme à la maison p6	Il y en a déjà eu quelques autres, pour d'autres choses, pour de la discipline, des fugues (dans tous !!), ou d'autres faits de délinquance avec d'autres victimes p1 Toxicomanie p2 Se sent exclu de sa famille p4 Vilain petit canard apprend à vivre seul p4 Problématiques psychiatriques, pensées morbides p4 Déscolarisation p5	On est tous conscients qu'un lien parent-enfant, c'est quand même un lien sacré p7	Donne-moi de l'argent p2 Retrouve sa mère soule dans le divan p4	Beaucoup de mal à aller porter plainte contre leur propre enfant p1 Je vais créer moi-même encore plus de problèmes à mon enfant parce que moi je n'ai pas été capable de gérer le problème p2 Un moment donné, sur un autre enfant p2 SAJ, AMO conseil	Il y a des choses à régler plus profondes que juste rappel à la loi p1 Rétablir le dialogue p1 Médiation permet de parler, de s'écouter p7 Lui donner des alternatives à la violence 5-6 Apprendre à identifier les	Tellement de tensions accumulées que quand ça pète... p4 Il y a tout qui est accumulé, vraiment à un moment ça explose p5

		<p>Mère alcoolique</p> <p>Tensions familiales, mauvaises relations p5 =/= enfant tout puissant p5</p> <p>+ monoparentale p6/ un seul revenu +souvent les garçons p6</p> <p>Bcp de familles précarisées.</p> <p>Parfois rupture des parents difficile avec prise à parti p8</p>		<p>Mal-être dans la structure familiale p8</p> <p>Autres parcours délinquants p8</p>				<p>Raisons de sa colère 6</p> <p>Ecarter le jeune de sa famille p7</p>	<p>Génération où on est un peu dans le règne de l'enfant roi avec de nouvelles façon d'éduquer ou un nouveau mode de vie p3 !!</p>
I	<p>Violence verbale plus générale, sinon, physique vers personne plus faibles p1</p> <p>La violence verbale s'installe en première p2</p>	<p>Parents à bout : « j'en peux plus, je suis à bout » p2</p> <p>L'adolescent vu comme une terreur p3</p> <p>Parfois c'est aussi la manière dont ils réagissent qui créent l'escalade p5</p> <p>Parents toujours ensemble ? p.9</p> <p>Les deux parents sont actifs. Et donc, les deux parents travaillent, donc, ils n'ont pas toujours le temps de s'occuper des enfants p.11</p>	<p>Echec d'une certaine éducation p1</p> <p>Laisser aller bcp trop p1 Pas de limite claire et ferme</p> <p>Puis on accepte plus le non p1</p> <p>Le père préfère s'écraser que de se défendre violemment contre son fils p2</p> <p>Pas de respect des parents p3</p> <p>Le jeune prend le pouvoir p4</p> <p>Importance de mettre des limites tôt chez l'enfant p.7</p>	<p>Soucis d'impulsivité, gestion de l'agressivité p 2</p> <p>Déloge p3</p> <p>Absentéisme scolaire p3</p> <p>Petits délits p3</p> <p>Une violence qui paraît normale p.8</p> <p>Se construit un peu tout seul p.11</p>	<p>Qqc de particulier pcq relation intime p1</p> <p>La relation continue après, c'est délicat p4</p> <p>Tu frappes ta maman pcq elle te confronte, alors pq tu ne me frappes pas moi ? p.10</p>	<p>Donner de l'argent p2</p>	<p>Une espèce de tabou p1, compliqué de déposer plainte</p> <p>Sphère publique dans cette sphère privée p1</p> <p>Difficile pour les parents de charger leurs enfants p1</p> <p>« c'est une mauvaise passe » p1 -> ça va se régler en famille</p> <p>Limite franchie p2</p>	<p>Intervention = aussi occasion de marquer le coup, montrer qu'il a dépassé les bornes p3</p> <p>Médiation pour rétablir un dialogue p3 et recréer un lien plus fort et plus stable p3</p> <p>Formation en gestion de l'agressivité p5</p> <p>Importance de prendre du recul sur ce qu'il a fait. P.11</p>	<p>Système d'escalade puis il y en a un qui explose et qui porte le coup p5</p> <p>La sensation que ce n'est pas des dossiers que j'avais il y a 10 ans, mais ça n'explose pas non plus p4</p> <p>Si la plainte est déposée c'est qu'on est déjà très loin p2</p>

							<p>Soit les parents n'en peuvent plus soit trop loin p2</p> <p>1/3 p3 « la fratrie »</p> <p>Gros chiffre noir p4</p> <p>Souvent c'est à l'entretien qu'on se rend compte qu'il y a cette violence.</p>	Rappeler les interdits p12	<p>Violence plus générale dans la société p1-p.8</p> <p>Droits de l'enfant p.6</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------------	--